

## CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 8 décembre 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance  
du 12 janvier 2012*

**Président :** Didier Houssin

**Membres présents :** Maria Allegrini, Jean-Daniel-Boissonnat, Sébastien Candel, Monique Capron, Nicole El Karoui-Schwartz, Ghislaine Filliatreau, Francis Kramarz, Alexander Kuhn, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin-Denavit, Marie-Christine Maurel, Denis Menjot, Christine Musselin, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teyssié, Simon Thorpe

**Membres excusés :** Antoine Compagnon, Pierre Lasbordes, Cécile Tharaud

**Invités permanents :** Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard, Patricia Pol, Philippe Tchamitchian.

---

### ORDRE DU JOUR

● **10 h : Séance du matin :**

**Pour délibération**

- Compte rendu du conseil du 10 novembre 2011 (vote)

**Pour information ou vote**

- Informations du Président
- Présentation par Mme Maurel et M. Martin-Denavit des conclusions du rapport EQAR sur la conformité aux ESG et actions
- Proposition de nomination de directeur pour la section des unités de recherche (vote)
- Notation (vote)

● **13h00 : Buffet**

● **14h00 : Séance de l'après-midi :**

**Pour information ou vote**

- Actualisation du plan stratégique 2010-2014 (vote)
  - Guide en vue de l'évaluation de la filière francophone de la faculté de médecine de l'université Jiao Tong de Shanghai (Chine)
  - Point sur les travaux des sections
-

## SOMMAIRE

---

I - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE

II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

III - PRÉSENTATION PAR MME MAUREL ET M. MARTIN DENAVIT DES CONCLUSIONS DU RAPPORT EQAR SUR L'ÉVALUATION DE L'AERES

IV - PROPOSITION DE NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA SECTION DES UNITÉS DE RECHERCHE (VOTE)

V - ÉVALUATION ET NOTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE (VOTE)

VI - ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2014 (VOTE)

VII - GUIDE EN VUE DE L'ÉVALUATION DE LA FILIÈRE FRANCOPHONE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ JIAO TONG DE SHANGAI (CHINE)

VIII - POINT SUR LES TRAVAUX DES SECTIONS

Section 1

Section 2

Section 3

## Relevé de décisions

Conseil du 8 décembre 2011

### 1 - Compte-rendu du conseil du 10 novembre 2011

Le compte-rendu du conseil du 10 novembre est approuvé, à l'unanimité sous réserve des modifications adressées par écrit.

### 2 - Proposition et nomination de directeur pour la section des unités de recherche

La proposition de nomination de Pierre Glaudes pour succéder à Pierre Glorieux au poste de directeur pour la section des unités de recherche est approuvée par 14 voix pour et 5 abstentions pour un nombre de 19 votants

### 3 - Notation

Le texte de modification du système de notation est mis au vote. Il est adopté par 18 voix pour et 1 abstention.

### 4 - Actualisation du plan stratégique

L'actualisation du plan stratégique est mise en délibération. Elle est adoptée par 19 voix pour.

### 5 - La prochaine réunion du conseil se tiendra le 12 janvier 2012

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Nous avons un programme chargé. Nous avons reçu les excuses de M. COMPAGNON, qui est en déplacement à l'étranger, et de M. LASBORDES, qui est retenu pour une discussion parlementaire.

## I - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2011 (VOTE)

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Nous avons reçu quelques demandes de correction de forme qui ont été intégrées. Moi-même, en relisant ce matin le compte rendu, j'ai vu qu'il restait encore deux ou trois coquilles que nous corrigerons.

Y a-t-il des demandes de modification ou de correction sur ce compte rendu de la réunion du 10 novembre ?  
(Il n'y en a pas.)

Nous allons soumettre au vote ce compte rendu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (Il n'y en a pas.)

Le compte rendu du 10 novembre est adopté sous réserve de la prise en compte des modifications adressées par écrit et de quelques coquilles repérées ce matin.

## II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

J'ai trois points à vous signaler rapidement. Tout d'abord, nous aurons une cérémonie des vœux le 10 janvier à 12 heures, c'est-à-dire deux jours avant la prochaine réunion du Conseil. Vous êtes évidemment cordialement invités et nous serons très heureux si certains d'entre vous peuvent être présents. Cependant, nous comprenons également que vous puissiez avoir d'autres obligations. De toute façon, vous recevrez une invitation formelle.

Deuxièmement, nous avons parlé de la mise en place d'un comité étudiant. Les choses ont progressé. Ce comité sera installé le 11 janvier. Il réunira d'une part, un étudiant désigné par chaque organisation étudiante représentative, à savoir UNEF, PDE, FAGE, UNI et la Confédération Etudiante et, d'autre part, un représentant de la confédération des jeunes chercheurs, un représentant par mutuelle étudiante (USEM et LMDE), un représentant de la conférence des étudiants vice-présidents d'université et un représentant de l'*European Students' Union*.

Nous avons identifié trois domaines sur lesquels nous voulons travailler avec ce comité :

- Les méthodes et critères d'évaluation tant pour le domaine de la vie étudiante et, plus généralement, pour tous les secteurs qui ont un impact direct ou indirect sur les parcours étudiants.
- Les recommandations concernant l'évolution de la rédaction des rapports d'évaluation de l'AERES, en particulier s'agissant de compléments éventuels qui pourraient être résumés à l'intention des étudiants, notamment dans le domaine de la formation, et la mise en place d'outils mieux adaptés aux attentes étudiantes concernant la présentation des résultats.
- La restructuration et l'animation du site Facebook de l'AERES, en lien avec les points précédents.

Vous savez que l'AERES est à la pointe du progrès concernant Facebook et Twitter. Pour autant, nous ne sommes pas de grands spécialistes et nous souhaitons nous appuyer sur l'intérêt et l'attente des étudiants dans ce domaine.

Le troisième point d'information est la mise en place du comité technique de proximité au sein de l'Agence. Vous savez que les textes prévoient la mise en place de cette structure. Des élections ont eu lieu. Le comité sera installé le 10 janvier et aura comme ordre du jour pour sa première réunion : la mise en place d'un règlement intérieur ; une discussion sur l'organisation interne de l'Agence dans le cadre du plan stratégique que vous serez amenés à évoquer cet après-midi ; l'évolution de la réglementation concernant les personnels contractuels.

**M. Denis MENJOT :**

Je souhaite avoir des précisions supplémentaires sur le comité technique de proximité. Quelles seront ses attributions ?

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Sa compétence est définie réglementairement. Il a à se prononcer sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services internes à l'AERES, sur la gestion des ressources humaines et sur les évolutions technologiques et de méthode de travail de l'AERES et leur incidence sur les personnels.

### III - PRÉSENTATION PAR MME MAUREL ET M. MARTIN-DENAVIT DES CONCLUSIONS DU RAPPORT EQAR SUR L'ÉVALUATION DE L'AERES

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Mme MAUREL et M. MARTIN-DENAVIT étaient d'accord pour apporter un regard sur les conclusions du rapport d'évaluation de l'AERES qui a été fait dans le cadre de son inscription au registre EQAR.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Tout d'abord, je remercie le Président de nous donner l'occasion de nous exprimer au sein du Conseil sur un sujet central,

L'EQAR est une association fondée par quatre membres :

- L'ENQA, qui est une association des agences d'évaluation et d'accréditation qui satisfont aux critères européens.
- L'EUA, qui représente les universités en Europe.
- L'EURASHE, qui représente l'enseignement supérieur technique court.
- L'ESU, qui représente les étudiants.

Il existe d'autres parties prenantes représentées : le groupe de suivi de du processus de Bologne et BusinessEurope, qui est une représentation des syndicats d'employeurs et d'entreprises au niveau européen.

Le registre est destiné à la promotion, en confiance, de la mobilité des étudiants entre les établissements évalués. C'est un outil d'amélioration des agences et de reconnaissance mutuelle entre elles. Cela réduit le risque d'évaluation frauduleuse.

Cette démarche se situe dans le cadre du processus de Bologne, concernant la formation académique.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les labels et la certification relèvent de la Commission Européenne et du processus de Bruges-Copenhague, pour ce qui correspond à la coopération entre la formation académique et la formation professionnelle. La France est impliquée par la création du répertoire national des certifications professionnelles.

Je vais entrer dans le vif du sujet. Cette démarche a été réalisée en deux temps. L'ENQA a examiné le rapport d'autoévaluation de l'AERES et a fait un certain nombre de recommandations qui ont été reprises par EQAR environ un an après. L'AERES a reçu une lettre annonçant son inscription au registre en mai 2011 pour une durée de quatre ans. La durée de validité est jusqu'au 31 mai 2015, c'est-à-dire cinq ans après l'évaluation externe.

EQAR a dit à l'AERES : « Dans la mesure où vous sollicitez le renouvellement, il est indispensable que vous respectiez un certain nombre de points. Lorsqu'il y aura une modification des procédures suivies par l'AERES, avant la demande de renouvellement, l'AERES devra informer en détail sur cette modification ».

Les points soulignés recourent ce qui a été dit et écrit par ENQA.

Le premier point correspond au critère 2.4 sur les démarches de *management* externe construites de manière à garantir la réalisation des objectifs assignés. ENQA et EQAR demandent que l'on vérifie, à l'occasion des visites d'un établissement, la mise en œuvre des mécanismes internes de l'assurance qualité des établissements, l'autoévaluation des programmes de formation, et les plans d'actions qui en ont résulté.

EQAR a remarqué qu'il n'y avait pas d'étudiant, ni d'expert étranger, dans l'évaluation des formations et demande que l'AERES y remédie.

Le deuxième point concerne les procédures de suivi. C'est le point 2.6. Les démarches de *management* de la qualité, qui aboutissent à des recommandations opérationnelles ou qui nécessitent des suivis par un plan d'action, doivent comporter une procédure prédéterminée de suivi mise en œuvre de façon systématique. Cela fait partie du standard européen concerné.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Cela rejoint la question de l'objectif de l'évaluation. A quoi sert une évaluation si les recommandations faites par le comité d'experts ne sont pas suivies ? L'ENQA et l'EQAR reprennent cette nécessité d'un suivi à un an. Je cite : « *Si cet objectif n'est pas suivi, il y a danger que la relation d'aide que veut établir l'Agence avec les universités perde beaucoup de son efficacité* ».

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Sur le suivi, l'EQAR dit que l'AERES ne regarde pas quelles sont les décisions prises par le Ministère en fonction des avis. Quel lien y a-t-il entre les rapports d'évaluation et la décision finale ?

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Ce point du suivi, souligné comme une recommandation, est repris dans le résumé final. Plus qu'une recommandation, c'est une « exigence » si l'on veut satisfaire aux critères de l'EQAR.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Trois autres points majeurs sont soulignés.

Concernant le standard 3.7, deux points sont importants : l'évaluation des programmes de formation et la commission d'appel.

Concernant la formation, il est recommandé que l'AERES change ses procédés d'évaluation des licences et masters pour les rendre conformes aux exigences de ce critère européen. L'AERES devra préciser comment la mise en œuvre des visites effectives sur place pour évaluer les formations de licence et master aura une influence sur les recommandations du comité de visite.

Elle devra regarder comment la commission d'appel, par des conclusions qu'elle pourra rendre de façon assez exigeante et qui seront de ce fait connues, influera sur la qualité du processus dans son ensemble.

Il faut bien comprendre que, dans les démarches d'assurance qualité, il y a une démarche non seulement d'évaluation et de recommandation, mais également de vérification de mise en œuvre. Il faut vérifier que le cercle vertueux s'engage.

Il est évident qu'au fur et à mesure que ces démarches se mettent en place, il est très important de constater que les personnes impliquées, c'est-à-dire non seulement les enseignants, mais aussi les étudiants, s'impliquent et que leurs efforts ont des conséquences, de façon aussi à les responsabiliser. Il est jugé que l'absence de visite sur place des licences et master affaiblit le système qualité dans son ensemble.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

L'évaluation à laquelle nous tenons tous ne conduira à un progrès que si elle est prise en charge par les acteurs sur le terrain, dans les universités, les organismes de recherche et autres.

Si les enseignants-chercheurs et les chercheurs savent qu'il y a une commission d'appel prête à entendre leur point de vue et que celle-ci a un véritable pouvoir de suivi et décisionnel, il me semble que cela participera à la crédibilité de l'AERES et de ses travaux d'évaluation. L'AERES a tout intérêt à suivre la recommandation qui lui a été faite au moment de son évaluation : « *Au vu de l'impact des jugements qu'elle porte, l'Agence devrait examiner l'hypothèse de se doter d'une véritable procédure d'appel ou de donner un pouvoir de décision à la commission des conflits* ». Il faut que la mise en place de cette commission soit effective et qu'elle soit dotée de capacités de réflexion et de réponse aux intéressés.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Il y a d'autres points de degré moindre.

D'abord, la question de la cohérence entre le référentiel de l'ENQA et le guide d'évaluation de l'AERES, qui n'est parfois pas assez forte.

Il y a ensuite la question de l'internationalisation, puis celle de la participation des étudiants à l'Agence. Le Président en a parlé tout à l'heure.

Il y a enfin le sujet du dialogue entre experts de compétence variée, notamment afin que les experts académiques et professionnels dialoguent ensemble de façon à améliorer les vues communes sur les évaluations.

Je voudrais maintenant donner quelques éléments de perspective.

Il faut tenir compte du fait que les ESG eux-mêmes font l'objet d'une révision après plusieurs années de mise en œuvre. C'est un programme qui s'appelle Map ESG. Le bilan en a été fait et il a été conclu que, dorénavant, ces critères européens intégreront de façon plus formelle : la synergie entre la formation et la recherche dans les formations ; la mise en œuvre, l'évaluation, le suivi et la réalité de la mise en place des acquis d'apprentissage ; la place centrale donnée à l'étudiant : la formation continue et l'insertion professionnelle.

Ce bilan qui a été fait à travers toute l'Europe dit que ces démarches de qualité ont eu un impact, mais qui est très en retrait par rapport à ce qui pourrait être fait, du fait notamment de l'appropriation qui reste très variable et parfois modérée de la part des enseignants-chercheurs et des responsables du terrain.

Nous avons ensuite quelques propositions à faire.

D'une part, il faut que l'AERES mette en place rapidement et de façon exigeante les recommandations, tant pour elle-même que pour les établissements et les formations. D'autre part, il nous paraîtrait utile que ceux d'entre nous qui l'acceptent puissent être invités comme observateurs, de façon à ce que nous ayons une connaissance un peu plus précise ou tangible de l'activité même de l'Agence et de la façon dont le travail est fait, de façon que nous puissions rendre des conseils et des observations peut-être plus pertinentes.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Le Conseil a en effet souvent manqué d'informations directes sur ce qui se passait sur le terrain notamment entre les délégués scientifiques et les experts. Il serait souhaitable que ceux d'entre nous qui le souhaitent soient sollicités en tant qu'observateurs, naturellement sans intervenir à aucun moment, dans les comités d'évaluation d'établissements, de formations ou d'unités de recherche.

Sur la question des notations, l'ENQA et l'EQAR ont fait un certain nombre de remarques. *« Une critique assez ferme des effets pervers de la notation a été soulignée. Le Comité a été quelque peu intrigué par la présence de notes pour les formations et les unités de recherche. Il semble que cette pratique existe en France. Néanmoins, plusieurs personnes rencontrées au cours de la visite ont exprimé des réserves sur la notation et plus particulièrement sur l'usage qui est fait par des acteurs extérieurs des notes attribuées. »*

*Il n'appartient pas au Comité de participer à la discussion sur le sujet. Cependant, le Comité relève que la publication d'une note, surtout lorsqu'elle est défavorable, risque de simplifier à outrance les résultats de l'évaluation de l'unité de recherche ou de la formation. Surtout, le maintien pendant quatre ans de cette note risque de qualifier injustement l'unité ou la formation dès lors que celle-ci aura apporté des améliorations recherchées ».*

Cela explique l'importance du débat que nous avons eu il y a quelques instants sur le suivi.

*« Le Comité de suivi invite l'AERES à réexaminer cette pratique de publication. »*

Cette recommandation, il est important de le souligner, est reprise dans le résumé final des principaux points à améliorer par l'AERES dans les termes suivants : *« La question de la note et de sa publication a fait l'objet de plusieurs commentaires au cours de la visite. L'AERES gagnerait à discuter de cette question avec les principaux intéressés, en particulier dans le domaine de la recherche. Elle gagnerait aussi à envisager la possibilité de revoir la note, si elle est maintenue, lorsque des améliorations claires sont apparues ».*

Je trouve que cette recommandation doit être strictement suivie. Si je n'ai pas pu y participer pour différentes raisons, en particulier de santé, je sais que le travail, qui a déjà commencé, est considérable, mais il doit aboutir.

Je reformule la demande faite lors d'un récent Conseil, à savoir que l'AERES fasse une étude approfondie auprès des chercheurs et des enseignants-chercheurs sur les effets de la notation sur leurs activités de recherche à la fois au plan de leurs choix scientifiques et au plan des stratégies et politiques scientifiques.

L'évaluation est nécessaire, ainsi que l'autoévaluation, si l'on veut progresser, mais cette évaluation n'aura d'avenir que si elle est prise en charge par les acteurs. Sans cela, c'est une évaluation sanction qui ne servira à rien. Trois points importants ont été soulignés par l'ENQA : le suivi, la commission d'appel, la notation et sa publicité, dont il faut discuter à fond.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je vous remercie beaucoup de cette analyse et, en même temps, d'avoir formulé des recommandations. La discussion est ouverte.

**M. Francis KRAMARZ :**

Si l'on me donnait accès, de façon sécurisée par un mot de passe, à la composition des comités d'experts qui évaluent site par site, je serais informé sur pas mal de choses et je pourrais lire les différents rapports dans la discipline que je connais.

Aller sur site, en revanche, me semble inutile, si c'est de la biologie, et dangereux, si c'est de l'économie. Cela perturberait du fait de ce que je suis.

**Mme Sylvie ROUSSET :**

A ce propos, je me demandais s'il ne serait pas intéressant d'avoir, par exemple, un représentant des délégués scientifiques officiellement dans le Conseil de l'AERES, car j'ai remarqué que, quand je les rencontre, j'ai une vision différente.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

Toujours dans cette ligne, j'ai lu récemment le compte rendu de la façon dont avaient été faites les évaluations pour les Idex. Il y a, de manière détaillée, un descriptif linéaire de la façon dont la procédure s'est déroulée. Un tel document, qui peut être court, est également intéressant.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Concernant la venue d'observateurs du Conseil sur le terrain, ce serait lourd et pourrait avoir des effets de bord. Ce serait intéressant de voir de quelle façon les *interviews* se font et comment, par des questions croisées, on peut avoir des remontées d'informations.

**Mme Christine MUSSELIN :**

Nous aurons effectivement besoin de plus d'informations sur la façon dont se font les évaluations. Je ne suis pas sûre qu'en allant sur le terrain, ce soit le meilleur moyen pour que l'information soit partagée entre nous. Je me demande s'il ne serait pas plus utile que, pour les différentes sections, nous ayons une présentation.

Lors de la dernière session, nous avons vu comment étaient choisis les experts. C'était déjà une première information importante. Il faudrait également peut-être voir comment sont définis les échantillons des personnes rencontrées.

**Mme Marianne LEFORT :**

J'ai lu le document EQAR et je ne me retrouve pas complètement dans la présentation qui vient d'être faite. Je l'ai trouvé simplifiée, ce qui est dommage. Je m'interroge sur le calendrier de mise en œuvre de ces recommandations qui n'ont pas toutes les mêmes temporalités. Cela touche à ce que nous avons évoqué les fois précédentes d'une part, sur les objectifs de l'évaluation et, d'autre part, sur l'actualisation du plan stratégique de l'Agence. En même temps, compte tenu du fait que les actions engagées aujourd'hui par l'Agence vont dans le bon sens par rapport à la lecture des recommandations EQAR, on aimerait en savoir plus sur les jalons qui nous permettraient de percevoir une amélioration des évaluations.

Je reviens sur ce que disait René-Paul MARTIN-DENAVIT en vue d'une meilleure prise en compte de l'interaction entre la recherche et la formation dans les perspectives d'évolution des critères ESG. La dernière fois, Jean-Marc GEIB nous avait dit qu'il commençait à réfléchir à cela. En débattons-nous à un moment ou n'est-ce pas de notre ressort ?

La deuxième remarque est plus sur la méthode. Cela concerne la partie concernant le suivi des recommandations de l'AERES auprès des établissements. Je trouve que c'est un point important et, en même temps, quand on voit la réaction de la CPCNU lorsque l'on évoque la possibilité que l'AERES commence à regarder les procédures d'évaluation des personnels, se pose de fait la question de l'ingérence de l'Agence sur les suites données par les établissements aux résultats des évaluations qu'elle conduit en toute indépendance.

Pendant, nous avons tous intérêt à ce que l'Agence soit certifiée EQAR. Mon sentiment est que la discussion première sur cette question du suivi doit d'abord se faire avec toutes les parties prenantes - en explicitant le pourquoi d'une demande d'informations sur ce sujet auprès des établissements - pour préciser avec eux comment progresser ensemble sur ce sujet - et éviter cette question d'ingérence.

**M. Bernard TEYSSIE :**

Dans le prolongement de cela, je suis préoccupé aussi par le suivi des recommandations formulées, En face de nous, il y a des universités très souvent attachées à leur autonomie. J'ai eu l'occasion d'observer en maintes circonstances que certains présidents d'université, au nom de l'autonomie et de la façon dont ils entendent gérer et organiser l'établissement qu'ils président, ne se montrent pas nécessairement sensibles aux recommandations de l'AERES. J'ai des exemples à l'esprit de présidents d'université qui, pour ce que j'en ai vu, n'ont tenu que faiblement compte, il s'agit peut-être d'un euphémisme, des recommandations qui ont été présentées, parce qu'elles ne correspondaient pas à la politique qu'ils entendaient conduire dans leurs établissements.

Mme LEFORT a raison quand elle souligne qu'il y a là un dialogue à établir entre l'AERES et les présidents d'université. Il ne sert à rien, de mon point de vue, de s'émouvoir du fait que tel ou tel président d'université n'a tenu strictement aucun compte de nos recommandations. Il faut effectivement passer par un dialogue avec la conférence des présidents d'université, qui est le lieu normal dans lequel envisager un dialogue.

Le second point que je voulais évoquer est la procédure d'appel. Je comprends sa logique, mais n'existe-t-elle pas déjà de manière embryonnaire ? Lorsque l'AERES a établi un rapport à l'issue d'une visite dans un établissement, il est soumis à l'établissement qui fait des observations. Cela peut-il conduire à des modifications du rapport établi à l'issue de la visite ? Si oui, cela ressemble à une mécanique d'appel.

Si l'on passe dans un appel *stricto sensu*, cela veut dire que nous allons constituer un nouvel organe qui sera, si l'on va jusqu'au bout de la logique de l'appel, totalement distinct du comité d'évaluation d'origine. Il faut faire attention à l'impact sur les évaluations conduites au premier degré, car détruire l'évaluation du premier degré à l'instance d'appel est évidemment d'une certaine manière discréditer les évaluateurs qui sont intervenus au premier degré.

**M. Sébastien CANDEL :**

Avec la création de l'AERES et ses procédures, il y a eu une perte de continuité dans le suivi des unités. Cela existait pour les unités mixtes du CNRS, qui avaient un suivi régulier tous les deux ou quatre ans. Cela s'est un peu dilué. Je me demandais si l'on ne pourrait pas renoncer de centraliser le suivi à l'AERES, mais plutôt de s'associer avec des comités et des commissions qui existent dans chacun des organismes ou dans les universités.

Je ne vois pas comment on pourrait demander à l'AERES de faire à la fois les évaluations et le suivi. De plus, le suivi localement serait certainement plus efficace qu'un suivi réalisé de trop loin et peut-être par d'autres personnes que celles qui ont fait l'évaluation.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

Maintenant, l'AERES aura à revenir sur le terrain là où elle a déjà évalué, et elle sera donc en situation d'observer ce qui a suivi sa première évaluation. Elle doit prendre la mesure de cette étape nouvelle.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

M. TEYSSIE a indiqué à propos de l'appel qu'il y en existait une forme embryonnaire dans le fait que le rapport émis par le comité d'experts fait l'objet d'observations de la part des établissements ou des unités de recherche, qui sont une sorte de droit de réponse.

Bien que nous n'en soyons plus aux dérives qui se sont produites lors de la première mandature de l'AERES, je pense, tout de même, qu'il faut approfondir cela. Il ne s'agirait pas de mettre en place une instance supérieure au comité d'évaluation, composé d'experts, qui ont déjà travaillé, mais de prendre sérieusement en considération les problèmes soulevés par les acteurs de l'enseignement et de la recherche en France.

L'ENQA parle d'une procédure d'appel et de donner un pouvoir de décision à la commission des conflits. Tout cela est à inventer.

L'EQAR parle d'un suivi dans l'année qui suit l'évaluation. Pourquoi ne pas confier cela au comité qui a fait l'évaluation ?

**M. Jean-Daniel BOISSONNAT :**

Je suis un peu effrayé par la quantité de travail qu'un suivi pourrait donner. Je voudrais faire part de ce qui se fait à l'INRIA, non comme un modèle, mais peut être comme un élément de solution. Dans le cadre des évaluations, on peut faire un suivi. Pour l'AERES, ce serait donc tous les cinq ans. A l'évaluation E+1, on demanderait à ceux qui sont évalués de dire précisément par écrit comment ils ont répondu aux recommandations de l'évaluation E. Le comité d'évaluation E+1 pourrait estimer la réponse aux premières recommandations, Cela me paraît être un moyen assez simple de suivre ce qui s'est fait, sans intervenir dans la mise en place du suivi lui-même.

Le deuxième point concerne les cas difficiles. Pour la plupart des évaluations, les choses se passent assez bien et il n'y a pas de revendications qui demanderaient un comité d'appel. En revanche, il y a quelques cas difficiles peu nombreux. Ce qui pourrait être fait, c'est une mini-évaluation à mi-parcours par un comité local plus quelques personnes qui ont participé à l'évaluation normale et qui reviennent voir si les choses paraissent se diriger dans la bonne voie.

**Mme Monique CAPRON :**

Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit précédemment et je vais reprendre le point évoqué par M. CANDEL à propos du suivi par les organismes. Je prendrai le cas de l'INSERM. Il est approprié que les recommandations émises par l'AERES soient prises en compte au moment des évaluations annuelles des unités mixtes, INSERM-universités,

A l'INSERM, il y a des rapports d'activité tous les ans qui mènent à décider la dotation des années suivantes. Il serait intéressant que les commissions de l'INSERM s'approprient les recommandations émises lors de l'évaluation par l'AERES et qu'il y ait une discussion avec les directeurs de l'unité ou des équipes pour voir comment ils ont répondu et amélioré. Ceci permettrait de dépasser ce qui a été souvent dit par les syndicats de l'INSERM, à savoir que l'AERES qui fait tout le travail et que les commissions de l'INSERM ne servent plus à rien. Cela permettrait, pendant les cinq ans, d'avoir un suivi annuel ou bisannuel et, plus important, pour les cas difficiles, un suivi à mi-parcours.

**M. Simon THORPE :**

Je suis tout à fait d'accord avec l'idée que l'AERES fait l'évaluation tous les cinq ans, mais c'est vraiment aux organismes, le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, et aux universités, de faire le suivi de ce qui est chez eux. Etablissements et organismes seront d'ailleurs également évalués par la suite sur leurs capacités à réagir à ce qui a été recommandé. Si le CNRS et l'INSERM laissent les choses comme elles étaient après l'évaluation de l'AERES, ce n'est pas bon pour eux.

Concernant l'idée que l'on envoie des personnes de l'AERES après deux ans et demi à mi-parcours, j'imagine ce que penseront nos directeurs de section. C'est trop lourd. Tous les cinq ans, c'est bien. C'est aux organismes de faire le suivi.

**M. Francis KRAMARZ :**

Je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire monsieur THORPE. Je suis assez sensible à la procédure évoquée par M. BOISSONNAT, qui me semble raisonnable. Il faut que ce soit national et pas local.

Je n'imagine pas, après avoir fait venir des experts notamment étrangers, que l'on dise ensuite en commission d'appel que l'on ne les consulte pas et que l'on invalide leur jugement. Je trouverais cela insupportable. Je vois déjà trop souvent cela à l'ANR où les français invalident les jugements d'experts internationaux, qui se sont investis sans être rémunérés pour faire un travail d'évaluation des projets en général de bonne qualité.

A l'AERES, une façon élégante serait de dire : « On vous laisse deux ou trois ans pour changer et prendre des choses en compte, parce qu'il y a certainement des choses qui sont vraies dans ce qui a été dit ».

Cela me semblerait une façon de prendre en compte l'appel tout en assurant un suivi pour certains cas très particuliers.

**M. Denis MENJOT :**

Il faut faire attention à notre mission. Nous ne sommes pas décideurs. Ceci m'amène à aller dans le sens de Simon THORPE. Ce sont les présidents d'université et d'organismes qui ensuite ce qu'ils en veulent de l'évaluation par l'AERES. Je pense à l'exemple des sciences humaines, cela ne vous surprendra pas. Il y a une beaucoup d'équipes d'accueil au sein des universités. L'évaluation est faite par l'AERES. Ensuite, le président d'université décide éventuellement, avec ses conseils ou seul, du regroupement d'équipes, ou du maintien d'une équipe, éventuellement en la soutenant, parfois en dépit de l'évaluation par l'AERES en disant : « Cette équipe a été jugée faible pour différentes raisons mais, dans notre contexte, pour des raisons d'impact économique et de lien avec des industriels, nous allons la soutenir, mettre des moyens ou la regrouper avec telle autre ».

Il me semble que cela est du ressort des universités ou organismes. Nous n'avons pas à revenir régulièrement. Si nous étions décideurs, comme certaines autres agences européennes, un suivi étroit nous incomberait, mais ce n'est pas notre mission, me semble-t-il.

**Mme Marianne LEFORT :**

J'ai soulevé cette discussion, mais mon idée n'est pas du tout que l'AERES maintienne un suivi précis ou regarde précisément comment les recommandations sont prises en compte. En revanche, nous voyons dans ce qu'a produit l'Agence d'évaluation européenne, qu'elle demande à l'AERES un retour d'informations sur la prise en compte d'un certain nombre de recommandations.

Au moment de l'envoi du rapport d'évaluation, il me semble qu'il y a déjà un premier retour puisque l'entité évaluée fait une réponse officielle. Mais, ceci n'est probablement pas suffisant.

Ce qui me semblerait important, c'est qu'avant les cinq ans, l'AERES puisse avoir un retour sur la façon dont les recommandations ont été prises en compte ou pas. Supposons que tout le monde se moque de ce que produit l'AERES, c'est la logique même de l'AERES qu'il faudrait questionner. Cela me semble logique que l'AERES ait des retours par rapport à la façon dont ses recommandations sont mises en œuvre- à titre d'information-, mais pas plus.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Tout d'abord, je remercie beaucoup Mme MAUREL et M. MARTIN-DENAVIT de s'être penchés de façon approfondie sur ce rapport d'évaluation.

Pour nous, c'est un guide extrêmement important. D'ores et déjà, vous avez compris qu'un certain nombre d'initiatives a été pris allant dans le sens de la prise en compte de ces recommandations, puisque le travail d'actualisation du plan stratégique est fondé notamment sur le rapport EQAR.

Ensuite, l'idée de mettre en place une mission sur les questions de déontologie et d'éthique de l'évaluation répond aussi à la question de l'appel. Aujourd'hui, l'expérience que j'ai après quelques mois, est que les demandes de « recours » ou les contestations sont très rares. Lorsqu'elles s'expriment, ce sont essentiellement sur des questions de conflit d'intérêt ou de suspicion de conflit d'intérêt.

La notion d'appel, comme l'a dit M. TEYSSIE, suppose que nous prenions des décisions, or, nous n'en prenons pas. L'AERES émet un jugement, qui est une appréciation et non une décision, et ce jugement est ensuite utilisé par des personnes qui, elles, ont à prendre des décisions.

Je vous propose d'abord de nous tourner vers nos interlocuteurs européens, pour savoir ce qu'ils entendent exactement par appel. Il est possible qu'une confusion se soit faite entre agence d'accréditation « décideuse » et agence d'évaluation « non-dédecideuse ». Il faut clarifier ce point. Lors d'une prochaine réunion, nous reviendrons ensuite de manière plus approfondie sur cette question.

Une troisième initiative prise depuis l'évaluation par EQAR a été le lancement de la démarche d'amélioration de la notation des unités de recherche.

Je rappelle également que l'un des points majeurs soulignés par le rapport EQAR concerne la question de la visite dans le domaine des formations. Ceci est aujourd'hui pris en compte. Vous avez enfin évoqué le sujet des étudiants et comme cela a été indiqué précédemment, la mise en place d'un comité étudiant a été décidée.

Aujourd'hui, le point qui me paraît le plus délicat est la question du suivi. D'un côté, dire : « nous allons suivre ce qui résulte de l'ensemble de nos recommandations », n'est pas réaliste, D'un autre côté, il y a une demande très claire de la part d'EQAR que l'AERES se fasse une idée de ce qui se passe après ses évaluations.

Je voulais attirer votre attention sur un point. Le texte de loi ou le décret dit clairement que l'AERES peut déléguer certaines tâches. Jusqu'à présent, elle ne l'a pas fait. Autour de la question du suivi, il me semble que la question mérite d'être étudiée.

Je vous propose que nous y réfléchissions lors d'une prochaine séance, ainsi d'ailleurs qu'aux autres propositions formulées aujourd'hui.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Concernant la question du statut d'observateur de membres du Conseil ou du lien du Conseil avec le terrain, comment peut-on imaginer que cela se passe ?

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Cela mérite aussi réflexion. J'ai bien perçu le danger que constituerait l'influence exercée par un membre du conseil sur le processus d'évaluation, ne serait-ce que par sa simple présence physique.

Je perçois aussi qu'il y a une attente au sein du Conseil d'avoir une connaissance plus intime de ce qui se passe sous le capot de l'évaluation. Nous devons vous faire des propositions. Nous avons évoqué l'autre fois la question de la composition des comités d'experts. Il faut que nous expliquions plus précisément comment fonctionne l'évaluation, pour que vous soyez suffisamment informés.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

Une proposition pourrait être d'avoir un petit journal de l'évaluation avec une procédure de traçabilité décrivant les circonstances du processus d'évaluation.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Effectivement, tenir une main courante de l'évaluation permettrait peut-être au Conseil d'avoir une meilleure vision de ce qui se déroule. Nous allons y réfléchir.

**Mme Sylvie ROUSSET :**

Pourrions-nous considérer le fait d'avoir un représentant des délégués scientifiques au Conseil de l'AERES, par rapport à cela ?

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Le texte ne prévoit pas que, parmi les membres du Conseil, il y ait un délégué scientifique. En revanche, un délégué scientifique pourrait assister en tant qu'observateur au Conseil, si vous estimez que cela apporte quelque chose et aussi que les directeurs de section trouvent que c'est une bonne idée, notamment les délégués scientifiques coordonnateurs.

Nous pourrions aussi mettre à l'ordre du jour un point d'information sur l'organisation d'une évaluation soulevant des questions particulières et présentée par un délégué scientifique, Merci à Jean-Marc Geib de nous dire comment les recommandations d'EQAR sont prises en compte dans le champ des formations.

**M. Jean-Marc GEIB, Directeur de la section des formations de l'AERES :**

Nous ne sommes pas en capacité, avec nos 3 000 évaluations de licences et masters, d'aller sur site pendant un temps raisonnable pour chaque formation. Concernant les visites sur site, nous avons donc décidé de mettre en place des visites sur site correspondant aux offres de formation. Cela se passe conjointement à la visite de l'établissement par la section des établissements pour ne pas multiplier les visites sur place.

Il s'agit de regarder si les offres de formation sont cohérentes, structurées et lisibles, et si des dispositifs globaux sont mis en place au niveau des établissements pour la qualité de l'offre de formation. Au passage, nous allons voir des équipes pédagogiques et des étudiants et cette visite comprend un représentant étudiant. Nous avons fait cela à titre expérimental la vague précédente dans deux universités. Les retours ont été très positifs.

Cette année, nous l'avons mis en place systématiquement pour toutes les universités de la vague actuelle. Nous espérons, à la fin de l'année, avoir un retour d'expérience qui permette de bien cadrer le dispositif.

Sur les liens entre la formation et la recherche, un débat a été lancé auprès des délégués scientifiques sur la signification de l'adossement à la recherche. C'est une notion dont tout le monde parle mais qui est difficile à cerner. Suffit-il que le laboratoire soit présent ou doit-il s'impliquer dans les formations ? Nous travaillons actuellement avec la section deux pour essayer d'obtenir plus d'informations sur cette implication croisée entre les unités de recherche et les formations.

Concernant le suivi, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. MENJOT. Dans la chaîne de l'amélioration continue, nous ne représentons qu'un maillon, celui de l'évaluation. Ensuite, le Ministère négocie avec les établissements et impose un certain nombre de décisions dans le cadre des formations, qui sont donc habilitées ou non. Le Ministère, en tenant compte de nos recommandations, peut demander des rapprochements, des regroupements, des changements d'intitulé ou autres. Une année ou deux après notre évaluation, les habilitations sont actées par le Ministère et les choses se mettent en place dans les établissements.

Le calendrier fait que nos évaluations interviennent presque deux ans avant la mise en place des formations dans les établissements. L'AERES a des contacts avec le Ministère et la CPU, notamment afin de savoir, au bout d'un an ou deux, ce qui a résulté de notre évaluation. Actuellement, il n'y a pas de site sur lequel il est possible de savoir exactement ce qui est habilité et à quel moment. La DEGESIP travaille à une base de données qui permettrait d'avoir toutes les habilitations en ligne à un instant donné. Nos évaluations restent sur le site de l'Agence au moins cinq ans et il est clair qu'une partie des évaluations affichées sur le site de l'Agence correspond à des formations qui n'existent plus ou qui n'existent plus sous la forme qui existait lors de l'évaluation.

Le travail du suivi est également cela, pour que les informations présentes dans les bases du Ministère, dans les nôtres et dans celles des établissements, soient mises en cohérence.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je vous remercie.

Nous allons bien analyser tout ce qui a été dit à la suite de cette présentation. Des points supposent que nous poursuivions la réflexion ensemble. Pour d'autres, il s'agit de vous apporter des informations et aussi que nous fassions état régulièrement de la façon dont nous suivons les recommandations de l'EQAR. Notre objectif est que, dans quelques années, l'Agence soit à nouveau bien évaluée. C'est donc extrêmement important.

Nous allons passer au point suivant.

#### **IV - PROPOSITION DE NOMINATION DE DIRECTEUR POUR LA SECTION POUR LA SECTION DES UNITÉS DE RECHERCHE (VOTE)**

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Vous vous souvenez que, lors du précédent exercice de ce type, vous aviez fait état du regret que le Conseil ne soit pas mieux associé en amont, d'une manière ou d'une autre, à ce processus qui est très important pour l'agence. Je vous avais fait la proposition, que vous aviez acceptée, que nous organisions un dispositif qui, tout en restant compatible avec ce qui est écrit dans les textes, permette malgré tout au Conseil de participer un peu plus à cette procédure, pour que vous ne soyez pas finalement uniquement conduits à accepter ou non la proposition d'un seul nom, puisqu'en pratique, je ne peux faire que cela, c'est-à-dire vous proposer un nom.

Comme cela a été décidé en septembre, nous avons donc mis en place un comité d'audition composé de quatre personnes, deux personnalités extérieures que j'ai choisies pour leur expérience et leur hauteur de vue. En l'occurrence, il s'agissait de M. Robert CHABBAL qui est un spécialiste d'ingénierie et de Mme Nicole LE DOUARIN, qui est biologiste.

Vous aviez accepté de faire en sorte que deux membres du Conseil fassent partie de ce comité et je remercie beaucoup M. MENJOT et M. THORPE qui ont bien voulu se proposer et consacrer du temps à ce travail d'audition des candidats.

Dans un premier temps, sept candidatures ont été reçues. A l'examen des dossiers, le comité d'audition a estimé qu'un certain nombre de candidatures n'était pas recevable, compte tenu de ce qui était présenté dans les dossiers, mais il a souhaité entendre deux candidats, ce qu'il a fait le 28 septembre. Son avis a été que l'une des candidatures était à considérer, mais sa recommandation principale a été de poursuivre l'effort de prospection.

Je remercie d'ailleurs Pierre GLORIEUX, qui m'a aidé dans ce travail de prospection. Cela a conduit à ce que nous recevions trois autres candidatures. Le 25 novembre, ces trois personnes ont été entendues par le comité d'audition. Au final, l'avis du comité a été que trois candidatures étaient acceptables et il m'a laissé toute liberté de vous faire une proposition, parmi ces trois noms.

Je viens vers vous aujourd'hui avec la proposition de désigner, comme directeur de la section des unités de recherche, M. Pierre GLAUDES, qui est professeur de littérature française. J'ai retenu sa candidature pour les principaux arguments suivants :

- sa dimension scientifique qui, telle que j'ai pu la juger, m'a semblé importante ;
- son expérience de l'évaluation qui est aussi importante, puisqu'il a été délégué scientifique au sein de l'Agence, qu'il est actuellement coordonnateur du domaine des sciences humaines et sociales, et qu'il a fait preuve, dans ce cadre, d'une forte motivation ;
- ses capacités managériales, qui m'ont conduit à penser qu'il est apte à diriger la section des unités de recherche ;
- enfin, son appartenance au domaine des sciences humaines et sociales, qui m'a paru être un facteur d'équilibre au sein du comité de direction de l'Agence.

Je vous propose de l'entendre et ensuite de lui poser des questions avant de procéder au vote.

## M. Pierre GLAUDES :

Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord me présenter et dire quelques mots de ce que pourrait être mon action à la tête de la section des unités de recherche. J'ai 54 ans, je suis professeur de littérature française actuellement en poste à l'université de Paris Sorbonne. Avant d'occuper ce poste, j'ai développé mes activités d'enseignement et de recherche dans diverses universités, à savoir Clermont-Ferrand 2, Grenoble 3 et Toulouse 2. Ce sont des universités qui, par leur taille, leur histoire et leur environnement dans le milieu académique, étaient très dissemblables, ce qui m'a permis d'acquérir une certaine connaissance du monde universitaire.

Clermont-Ferrand 2 est une université qui associe les sciences et technologies et les sciences humaines. Grenoble 3 est une petite université. A l'époque où j'y étais, son périmètre était celui des humanités et elle comportait 6 000 étudiants. A Toulouse, le Mirail déborde largement du cadre des sciences humaines, puisque la psychologie cognitive, l'ergonomie ou encore la statistique vont du côté des sciences et technologies. C'est de surcroît une très grosse université qui passe les 20 000 étudiants. Cette expérience m'a servi.

A Grenoble d'abord et ensuite à Toulouse, j'ai créé et dirigé une jeune équipe qui est ensuite devenue une équipe d'accueil. L'une et l'autre de ces équipes existent toujours. Il s'agit de Traverses 19-21 à Grenoble et Patrimoine, Littérature et Histoire à Toulouse. Elles sont devenues de grosses unités de premier plan dans leur domaine. En plus de 15 ans de direction, j'ai bénéficié d'un précieux poste d'observation pour suivre l'évolution des unités de recherche et des exigences de l'évaluation.

Ma spécialité est la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier la prose narrative et la prose d'idées. Je pourrais me définir comme un historien de la littérature, des idées et du fait religieux en particulier, et comme un philologue, puisque j'ai consacré une grande partie de mes activités à l'édition savante.

Dans mon domaine, pour des raisons faciles à comprendre, c'est en France qu'existent les fonds documentaires les plus riches et que se développe la recherche des spécialistes les plus reconnus dans leur champ. Néanmoins, j'ai développé, du fait de ma spécialité, des activités internationales. J'ai souvent été sollicité pour être, par exemple, professeur invité à l'université de Mannheim ou à celle de Cracovie. J'ai également été responsable d'un plan d'action intégré Amadeus qui permettait de coordonner un certain nombre d'universités d'Europe centrale. Pour ne m'en tenir qu'aux dernières années, j'ai participé à des congrès internationaux à Cambridge, à Moscou, à Montréal et je m'appête à partir dans quelques heures au Japon pour participer à un colloque. Je participerai également au printemps à un autre colloque à Rome.

J'ai essayé, pendant le temps de mes activités à l'AERES qui est assez ancien puisque je suis à l'Agence depuis cinq ans, de maintenir une activité d'enseignement et de recherche en dépit de mes charges administratives. Par exemple, cette année, j'ai assuré dans mon université le cours d'agrégation sur Maupassant et j'ai également organisé le colloque national des préparateurs sur cet auteur. Je viens également de procurer une édition revue et augmentée de ce qui était, chez Arman Colin, la première synthèse à la fois historique et théorique du genre littéraire de l'essai. Je dirige depuis quelques années un vaste projet de réédition pour un éditeur savant de la « Comédie humaine » de Balzac.

J'en reviens à mes activités à l'AERES. Je suis arrivé dans cette maison lors de sa création. J'ai d'abord été délégué scientifique pour le secteur lettres et ensuite, délégué scientifique coordinateur pour les sciences humaines et sociales. Je venais des humanités, mais je n'étais pas tout à fait étranger aux sciences humaines et sociales, puisque j'avais dirigé à Toulouse, pendant plusieurs années, l'institut d'études doctorales qui est une structure transversale. Cela m'a permis de me familiariser avec les activités des sciences humaines. Mon équipe de recherche était également associée à la Maison des sciences de l'homme, ce qui m'a procuré une certaine connaissance des méthodes et des perspectives des autres disciplines des sciences humaines.

A l'Agence, en étant délégué scientifique coordinateur, en participant régulièrement aux réunions des responsables des sections deux et trois et en étant au contact de mes collègues de sciences et technologies et des sciences de la vie et de l'environnement, j'ai pu également découvrir leur domaine, leurs préoccupations et leurs approches propres.

J'ai acquis une expérience de l'évaluation en pilotant moi-même un certain nombre de processus, en participant aux débats qui ont permis de les faire évoluer, et en les améliorant. Pour les SHS, j'ai contribué en partenariat avec la DGRI et l'OST, dans le cadre de l'alliance ATHENA, à l'élaboration d'une nomenclature unique pour ces disciplines, ce qui n'existait pas par le passé. J'ai également mis en œuvre ici même à l'AERES dans le cadre d'un groupe de travail une réflexion sur les indicateurs propres à nos disciplines.

Je crois avoir acquis pendant ces années une certaine ouverture disciplinaire qui va bien au-delà du champ des sciences humaines. Elle a été facilitée par l'évolution de la vie universitaire, par le retour à des universités globales dans le cadre des PRES et par l'évolution même des SHS qui s'engagent de plus en plus dans des formes d'interdisciplinarité. Nous voyons de plus en plus des unités de recherche qui articulent philosophie et biologie, par exemple sur des questions de bioéthique, ou sociologie, psychologie et santé publique, ou encore lettres et informatique.

A présent, j'en viens à quelques orientations de ce qui pourrait être une politique de l'évaluation dans la section des unités de recherche. Je situe ma réflexion dans le cadre des pratiques actuelles dont je partage les principes, c'est-à-dire une évaluation par les pairs, autonome, transparente, multicritérisée, intégrée, fondée sur une démarche qualité et visant à développer chez les évalués la pratique de l'autoévaluation.

L'Agence ne doit pas, dans cette orientation générale, se contenter d'être une Agence de notation, elle doit être aussi un lieu de réflexion sur l'évaluation, un lieu d'innovations, et une force d'entraînement. Dès lors, quels pourraient être les objectifs d'une politique pour la section des unités de recherche ? Quels pourraient être les enjeux pour l'avenir ?

L'Agence ayant cinq ans d'existence s'est imposée comme un acteur important dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a contribué à faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation. Il existe malgré tout des objectifs nouveaux dont elle pourrait se saisir dans la section des unités de recherche.

Le premier serait d'établir un référentiel des activités de recherche. Le moment est venu d'effectuer un retour global et comparatif sur les indicateurs dont se sont dotés les différents domaines et de tenter de parvenir à un référentiel unique des activités de recherche. Ce travail devrait également s'accompagner d'une clarification des catégories utilisées à l'Agence. Il faudrait, comme l'ont fait à l'étranger d'autres instances d'évaluation, se doter d'un glossaire des termes de l'évaluation. L'horizon plus ambitieux vers lequel il s'agit d'aller est le développement, au sein de l'Agence, d'une recherche sur l'évaluation à partir de l'expérience acquise et des pratiques.

Le deuxième chantier de cette question pourrait être de savoir s'il serait opportun d'étendre la multicritérisation. Actuellement, l'évaluation des unités de recherche se fait à partir de quatre critères. La question se pose de savoir s'il serait opportun d'accroître le nombre de ces critères, comme le préconise un certain nombre de rapports et comme l'a déjà fait un certain nombre d'agences étrangères.

Par exemple, les pistes à explorer sont de savoir s'il serait opportun de distinguer l'impact social et les interactions proprement intra-académiques. Pourrait-on faire émerger un critère sur l'articulation de la formation et de la recherche ? Eventuellement, est-il nécessaire de réserver un critère propre à la question de l'interdisciplinarité.

Si l'on veut bien concevoir qu'il n'existe pas une manière canonique de faire de la recherche, un troisième enjeu pourrait être de laisser davantage aux unités la possibilité de définir, parmi un ensemble de possibles, leur profil de recherche en fonction du caractère propre de leur activité, de leur méthodologie et de leurs objectifs. Chaque équipe pourrait ainsi mieux affirmer sa stratégie tout en faisant valoir son identité, ce qui suppose une hiérarchisation ou une modulation par l'unité elle-même des critères multiples. On sait le rôle capital de l'impact et des partenariats pour la recherche finalisée par exemple. L'accent est mis sur la production scientifique dans la recherche générique.

Ce profil de recherche pourrait être mis en évidence dans les rapports d'évaluation qui deviendraient de plus en plus des rapports d'autoévaluation de cette manière, par la sélection d'un certain nombre de faits marquants dégagés de l'activité de recherche par les unités elles-mêmes.

Une quatrième piste mériterait d'être explorée. C'est d'essayer de mieux prendre en compte le moyen terme. Ce n'était pas possible jusqu'à présent, compte tenu de l'âge relativement récent de l'Agence. De fait, l'évaluation est jusqu'à présent sans mémoire, ce qui rejoint et aggrave, me semble-t-il, la logique itérative des appels à projets. D'un contrat à l'autre, on ne considère pas les évaluations du contrat précédent. On ne met pas en rapport les déclarations et les réalisations et on ne peut pas observer de ce fait la dynamique propre aux recherches longues, ni les interactions à moyen terme entre les chercheurs et les autres communautés.

Il me semble que l'exploitation des évaluations successives permettrait de mieux prendre en compte le temps moyen de la recherche et ses effets sur la société. Cela pourrait être aussi le moyen d'inventer de nouvelles formes d'évaluation mettant plus nettement l'accent sur l'autoévaluation.

Concernant le cinquième point, dont je voudrais dire un mot rapidement, il me semble qu'il faut développer une stratégie de communication portant sur les procédures et la méthodologie évaluative pour faire de la culture de l'évaluation une culture partagée. Non seulement il faut diversifier les types de documents produits par l'Agence en fonction de la demande des utilisateurs, qui sont multiples, mais il faut également aller au contact des évalués sur le terrain pour réduire le hiatus qui continue d'exister entre eux et les spécialistes de l'évaluation qui sont en poste à l'Agence.

Une politique de la section des unités de recherche doit comporter un volet international. Je dirai un mot de ce qui me paraît une ambition nécessaire, à savoir développer une politique d'échanges au niveau international. Je me contenterai d'évoquer quelques pistes ou quelques actions qui pourraient être mises en œuvre. Par exemple, cela pourrait être la traduction systématique en anglais des documents produits par l'Agence. C'est une condition pour se faire connaître au niveau international. Il faudrait une participation plus active et un engagement dans le G8, à savoir l'association d'un certain nombre d'agences étrangère qui se concertent régulièrement en tenant des réunions. Cela n'empêche pas le développement des relations bilatérales avec d'autres agences étrangères particulièrement intéressantes. Il en existe en Australie. L'agence anglaise a une expérience très ancienne et, dans le monde scandinave, il y a également un certain nombre d'agences très performantes.

Enfin, une initiative qui serait bienvenue serait d'œuvrer à la constitution de normes européennes d'assurance qualité pour la recherche. Elles existent pour l'enseignement. Elles restent à mettre en œuvre pour la recherche. Cela pourrait être une ambition internationale de la section deux.

Je souhaite terminer sur deux points. Le responsable de la section deux aura incontestablement à réfléchir sur les procédures d'évaluation des nouveaux objets, des LABEX, ou des réseaux thématiques de recherche avancée, les RTRA, mais aussi des TGIR. Tous ces objets nouveaux apparaissent dans le champ de la recherche. Le problème est multiple. Il s'agit à la fois d'un problème de méthode et de faisabilité, ainsi que de voir si l'intégration dans les charges de l'Agence de nouveaux objets n'aura pas comme conséquence une nécessaire évolution de l'évaluation des unités de recherche, domaine dans lequel une culture et des références existent déjà depuis plusieurs années, pour tenir compte, dans l'hypothèse d'un budget constant, de l'augmentation de la charge de travail liée à ces nouveaux objets.

Enfin, compte tenu de l'évolution du paysage de la recherche, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion qui est déjà commencée à l'Agence sur l'évaluation de l'interdisciplinarité, et sur l'élaboration de critères permettant de mieux la prendre en compte, ce que nous ne savons pas toujours très bien faire jusqu'à présent. Quelques critères ou pistes seraient de pouvoir mettre l'accent sur les transferts conceptuels, l'émergence de formations spécifiques liées à l'interdisciplinarité ou, en termes de productions scientifiques, sur des productions propres cosignées par les chercheurs venus d'horizons disciplinaires différents.

Je ne voudrais pas insister davantage ayant déjà sans doute trop parlé. Je vous remercie de votre attention.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je vous remercie. Si vous souhaitez poser des questions ou intervenir, vous avez la parole.

**Mme Florence LEGROS :**

Si j'ai bien compris, votre candidature a été sollicitée et n'a pas été spontanée. Pourquoi n'aviez-vous pas candidaté spontanément ?

**M. Pierre GLAUDES :**

Je n'ai pas candidaté spontanément au mois de juin, parce qu'à cette époque, j'étais engagé dans un très lourd chantier qui occupait pleinement mon esprit en sciences humaines et sociales et qui me tenait à cœur. Il s'agissait du chantier des indicateurs. Profitant de ce que la vague cette année est moins lourde et que la charge de travail des enseignants et des délégués scientifiques l'est également, nous avons mis en œuvre des chantiers de réflexion. En SHS, l'un des enjeux forts, qui donne également lieu à une initiative dans le cadre de la DGRI et de l'alliance ATHENA, est les indicateurs propres à nos disciplines.

Or, il m'a semblé que l'AERES, en tout cas le domaine des SHS et les délégués scientifiques de l'Agence qui sont en permanence au contact des communautés, ne devait pas être absente de ce chantier, que se posait pour nous du reste la question des indicateurs, et que nous avons d'ailleurs une mission et une obligation de résultat dont l'horizon était le mois de décembre. De fait, nous avons travaillé dès le mois de juin et nous travaillons encore sur ce sujet.

C'est en voyant qu'aucune candidature ne se dégageait rapidement pour cet emploi que j'ai pris conscience que je n'étais peut-être pas tout à fait incapable d'assurer cette fonction.

**M. Bernard TEYSSIE :**

Vous avez mis l'accent à diverses reprises de manière explicite ou implicite sur l'importance que vous accordiez à l'autoévaluation. Je mettrai ces remarques en liaison avec la définition par chaque équipe d'un profil de recherche. Si l'équipe définit elle-même un profil de recherche et si une place plus importante est faite à l'autoévaluation, *quid* du rôle de l'AERES ?

Plus on développe l'autoévaluation et plus on contracte le rôle de l'évaluation de l'AERES, me semble-t-il. Quel équilibre envisagez-vous ?

**M. Pierre GLAUDES :**

Si l'évaluation n'est pas pensée comme une sanction, une sorte d'inspection réalisée par l'AERES auprès des équipes, et si elle est pensée comme un facteur d'aide et si, du fait des indicateurs qui sont très souvent intégrés comme des objectifs par les unités de recherche, on voit se développer la prise de conscience d'un certain nombre de facteurs au sein des équipes, il est naturel de voir se développer cette autoévaluation. Il me semble également que c'est souhaitable si l'on veut aider dans un champ qui est extrêmement divers, étant entendu que les pratiques de recherche sont très variables suivant les domaines et que se dégagent les spécificités et les stratégies propres aux unités. L'autoévaluation est donc un objectif louable.

C'est vrai que le rôle de l'AERES doit être repensé dans cette perspective. Tout le travail qui a été fait depuis la création de l'Agence a permis de mettre en place un certain nombre de repères, de descripteurs, d'indicateurs et de critères qui aident à prendre conscience de la réalité et des enjeux de l'évaluation.

Cependant, l'Agence doit continuer à avoir un rôle de vérification de cette autoévaluation et doit l'accompagner, la suivre et éventuellement en vérifier la pertinence. Aller vers l'autoévaluation peut avoir du sens si on voit se multiplier, comme c'est déjà le cas depuis quelque temps, les sollicitations auprès de l'Agence pour évaluer sans cesse et toujours davantage des objets émergents.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Moi qui fais partie des sciences « inhumaines », je suis particulièrement ravie que quelqu'un des sciences humaines prenne en charge cette section. Je trouve que c'est une expérience intéressante d'avoir quelqu'un des sciences humaines qui prend en charge la direction de cette importante section dont le poids des sciences « inhumaines » est considérable. Vous n'êtes pas si désespéré comme peut le suggérer un titre de vos ouvrages. Je pense que vous prenez en charge quelque chose de considérable avec courage. Je tiens à vous présenter mes félicitations.

Vous avez avancé un certain nombre de chantiers très intéressants et qui m'intéressent personnellement, notamment celui sur la recherche et sur l'évaluation. Comment envisagez-vous cela ? Avez-vous des pistes et des idées ? Qui va prendre en charge ce chantier ? Comptez-vous faire appel à des membres extérieurs à l'Agence, ce qui serait souhaitable ? Il y a beaucoup de discussions sur l'évaluation en sciences humaines, en particulier, que vous devez connaître.

La deuxième question est celle de l'interdisciplinarité, qui a déjà commencé à être prise en charge par l'Agence par une petite commission. L'une des conclusions de ses premiers travaux était qu'il fallait élargir ce comité de réflexion à des membres extérieurs de qualité.

**M. Pierre GLAUDES :**

S'agissant de la recherche, il me semble que, pour être efficace, cette mission doit être prise en charge par un délégué scientifique qui serait déchargé de toute fonction opérationnelle de terrain, parce qu'il est impensable lorsqu'un délégué scientifique, comme ce sera le cas l'année prochaine, assure l'évaluation d'un certain nombre d'équipes de la vague B à Paris centre, et conduise de manière efficace une mission de réflexion. Il me semble que quelqu'un doit prendre en charge spécifiquement ce dossier.

Il doit le faire en associant des délégués scientifiques de l'Agence de tous les domaines et des experts français et étrangers. L'une des premières missions devrait être toute simple. C'est une mission de collecte bibliographique. La littérature sur l'évaluation est extrêmement abondante, elle est très riche et très intéressante à l'étranger. Or, nous, délégués scientifiques, en avons une connaissance très lacunaire, parce que nous n'avons pas de collecte systématique de ces données.

Je crois qu'une collecte systématique de ces données, qu'un aiguillage vers les collègues concernés de ce qui peut intéresser leur discipline et qu'un travail ensuite de réflexion et d'élaboration sur les concepts, les catégories, les critères, les indicateurs et les descripteurs, tous ces éléments du jargon des spécialistes, cela me paraît être un domaine dans lequel nous devons être acteur.

Quant au dossier de l'interdisciplinarité, il faut se réjouir qu'il ait déjà avancé du fait des travaux d'une commission de l'Agence. L'un des prolongements naturels, comme vous l'avez dit, serait de l'étendre vers des personnalités extérieures. Là aussi, nombre de spécialistes ont travaillé sur cette question de l'interdisciplinarité. Il serait intéressant de les entendre et de travailler avec eux.

#### M. Francis KRAMARZ :

J'ai entendu avec intérêt votre présentation, sachant qu'il y avait trois candidats potentiels, tel que nous l'a décrit M. HOUSSIN et que vous avez été choisi par lui, je ne peux que me réjouir à la fois de la possibilité de choix et que ce soit vous qui ait été choisi.

Toutefois, vous avez dit un certain nombre de choses qui me font un peu peur. Je me méfie du multicritère, car c'est parfois un moyen de masquer des stratégies et des manques. Je le vois encore une fois dans les disciplines des sciences humaines et sociales et la non-volonté de se confronter aux contraintes internationales scientifiques de publication.

Concernant l'autoévaluation, ce serait parfait dans un monde idéal. Un moyen de rendre ce monde un peu plus parfait, me semble-t-il, c'est quelque chose que j'ai déjà évoqué, est d'avoir des données. Dans le fond, je trouve que nous n'avons collectivement pas assez de données. Vous avez évoqué la contrainte d'avoir des informations venant de différentes sources pour pouvoir les confronter, parce que l'on n'arrive pas à savoir ce qui se passe et que, si l'on veut évaluer sans savoir, on est bien embêté.

Je trouve que, dans le fond, si j'avais à prendre en charge cet aspect des unités de recherche, sans savoir exactement qui est dans chacune des unités de recherche, ce qu'il fait, je serais bien embêté pour avoir des indicateurs qui aient un sens. Dans le fond, si nous avons des indicateurs que nous pourrions contrôler, cela permettrait de donner toujours plus de place à l'autoévaluation, car nous aurons les moyens de vérifier que cette autoévaluation se fait.

#### M. Pierre GLAUDES :

Je voudrais dissiper un éventuel malentendu de mon propos. Nous pratiquons à l'Agence ce que l'on appelle l'évaluation par les pairs, qui est une évaluation qualitative. Dans mon esprit, il est artificiel de cliver, revue par les pairs et, par exemple, bibliométrie, et par-delà la question de la bibliométrie, l'évaluation quantitative.

En effet, de mon expérience d'évaluateur et dans la politique que j'ai essayé de mener dans mon domaine des sciences humaines et sociales, tout le travail a consisté à se donner d'abord des indicateurs quantitatifs élémentaires, comme le nombre de chercheurs, d'enseignants-chercheurs à l'arrivée dans l'équipe, au début du contrat et à la fin, le nombre de thèses, de thèses financées, d'HDR, de contrats...

Ensuite, nous avons élaboré une batterie complexe d'indicateurs quantitatifs. Je crois à la nécessité de la quantification, mais aucun indicateur quantitatif ne suffit s'il n'est pas mis en perspective dans une herméneutique. L'activité d'évaluation est une activité d'interprétation. Si nous en venons toujours à des questions quantitatives, il faut cependant faire parler les chiffres, parce qu'ils peuvent mentir et être des leurres. Ils peuvent ne pas avoir exactement la signification qu'on leur donne *a priori*.

C'est dans la conjonction du quantitatif et de l'interprétation des données recueillies que l'évaluation peut se frayer un chemin.

#### Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Je vous remercie pour votre présentation. J'ai entendu que vous souhaitiez favoriser la différenciation, la prise de conscience et la mise en valeur des spécificités des équipes. Cette notion de différenciation, que j'appellerai stratégique ouverte, me semble-t-il, trois types de question :

- l'insertion ou la mise en contexte du travail fait au niveau des unités dans la stratégie de l'établissement : il n'est pas toujours facile de valoriser la diversité tout en respectant sa mise en contexte de l'évaluation dans la politique stratégique de l'établissement ;
- la question du projet de l'unité, qui est le contexte pour évaluer les spécificités qu'elle identifie dans son autoévaluation stratégique ;
- la question de savoir si l'horizon évaluatif peut, de façon pertinente, être international et jusqu'à quel point.

**M. Pierre GLAUDES :**

Cette idée à propos de la possibilité de voir les équipes définir une stratégie et un profil de recherche vient d'une réflexion et d'une difficulté. Il y a eu le rapport EREFIN sur la question de la recherche finalisée ici même à l'Agence. Il est lié à la prise en compte d'un certain nombre d'activités, notamment relevant de la recherche finalisée, mais également de la recherche clinique dans l'évaluation des unités de recherche. Il n'y a pas les mêmes pratiques, ni les mêmes critères quand on est engagé dans une voie et quand on est engagé dans l'autre.

Je proposais, cela à titre d'hypothèse d'étudier la possibilité de moduler et de permettre à certaines équipes d'indiquer les indicateurs qui leur paraissent les plus pertinents pour évaluer leur activité. L'une des conditions de cette possibilité est évidemment d'accroître le nombre des indicateurs. A l'heure actuelle, avec seulement quatre critères, cela n'a pas beaucoup de sens de laisser des équipes coefficienter un critère. Si on allait vers une extension des critères, cela pourrait devenir beaucoup plus pertinent.

De même, on pourrait penser, dans la perspective de ce qui a été tenté par UMultirank, à une possibilité pour les utilisateurs de coefficienter des critères et d'obtenir un classement personnalisé. Il y a des limites à ces possibilités. La politique globale de l'établissement en est une, ainsi que le standard des références internationales. Je crois qu'il faut définir une règle du jeu qui tienne compte de ces facteurs environnementaux.

**Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :**

Je vous remercie pour votre présentation. Deux points m'interpellent, notamment cette question des indicateurs. Nous avons longuement discuté de ce point à l'intérieur du Conseil et nous avons plutôt convergé vers l'idée que nous étions dans une évaluation qualitative avec des outils. La tendance, lorsqu'il y a trop d'indicateurs et de chiffres quantitatifs, à résumer l'évaluation par ces nombres reste pour moi un danger majeur dans la manière d'envisager les choses. Ce n'est pas parce que la pression internationale pousse vers cela qu'il faut le privilégier.

Le deuxième point très important, qui est une question posée à l'Agence et que vous avez évoqué rapidement est la question du périmètre de travail de l'Agence, de la sollicitation pour qu'elle évalue des choses de plus en plus variées. Je suis soucieuse que le cœur du travail de l'Agence soit bien identifié et respecté et que si l'on ne peut pas tout faire, on sache refuser.

L'Agence est devenue l'évaluation des unités de recherche et de l'activité de recherche, un élément stratégique du paysage de la recherche. Bien sûr, cela ne peut pas être déconnecté des structures internationales, mais si l'autoévaluation veut dire que nous passerons encore moins de temps dans les unités de recherche, je pense que nous allons vers une dérive préjudiciable. Rien que l'évaluation de toute l'activité liée au grand emprunt face aux activités interne me paraît déjà une surcharge.

**M. Pierre GLAUDES :**

S'agissant des indicateurs, je suis également persuadé que l'évaluation qualitative prime et que la relation entre la quantification et l'évaluation qualitative doit être inversée. Il me semble de bonne pratique que de chercher à avoir des éléments d'objectivation du jugement. Pour pouvoir élaborer une interprétation de l'activité de recherche, y compris dans sa qualité, il faut pouvoir se fonder sur un certain nombre d'éléments factuels pour ne pas tomber dans le jugement impressionniste. C'est dans cette perspective que je me situe.

Quant à votre deuxième question, l'Agence est autonome, et elle est disposée donc d'une certaine latitude pour accepter ou refuser l'évaluation de nouveaux objets. Elle a certes une mission large d'évaluation. Néanmoins, chaque fois, se pose la question de la faisabilité, de la pertinence et de la méthode. C'est dans ce cadre qu'il faudra répondre au coup par coup.

**Mme Sylvie ROUSSET :**

C'est une intervention courte et positive par rapport à votre candidature. Je suis physicienne. Au départ, j'avais une petite inquiétude concernant votre appartenance SHS. Elle a très vite été dissipée par votre intervention. Vous avez fait une présentation assez originale. Dans ce que vous avez dit, plusieurs points m'ont parlé : votre présentation de l'autoévaluation, celle de l'intégration du moyen terme pour la recherche et le volet international. Je vous remercie pour cette approche et pour cette ambition au départ.

Vous n'avez pas développé un point. Il serait peut-être bien de communiquer autour de tout cela. Avez-vous pensé, concernant la communication, à comment vous y prendre ?

**M. Pierre GLAUDES :**

C'était un souci primordial de l'Agence à sa naissance de communiquer, c'était même vital pour elle, parce qu'il fallait qu'elle fasse connaître ses procédures, ses processus et qu'elle s'impose dans le paysage. Au gré des années, nous avons perdu un peu cette capacité de communication de terrain. Evidemment, nous ne pouvons pas nous contenter d'afficher sur le site de l'Agence un certain nombre d'informations. Il y a différentes échelles et, selon le degré de l'échelle, il faut mobiliser, non seulement les délégués scientifiques qui sont en contact avec les communautés, mais également les délégués scientifiques coordinateurs dont il faut utiliser les compétences transverses qui sont très précieuses, et jusqu'au directeur pour essayer de combler le hiatus dans ce domaine.

Je suis sensible à ne jamais perdre le contact avec les communautés et à combler autant que possible le hiatus qui peut exister entre les soucis des évaluateurs et les évalués.

**M. Sébastien CANDEL :**

J'ai été très intéressé par votre candidature. Vous avez fait un parcours assez remarquable dans le domaine de la littérature, que j'aurais d'ailleurs du mal à évaluer. En revanche, je décèle une petite faiblesse voire une grande faiblesse concernant votre connaissance du domaine des sciences dures et de son contact avec le monde économique et le monde des entreprises. A part votre présence ici à l'Agence, avez-vous eu antérieurement l'occasion de visiter des laboratoires de ce secteur ou de passer dans des entreprises pour voir comment les choses fonctionnent et quelle est l'importance de la recherche vis-à-vis de la compétitivité des applications ?

**M. Pierre GLAUDES :**

Je mentirais en disant que j'ai une expérience approfondie de ces aspects de la recherche, tout simplement parce que je viens d'une des plus vieilles disciplines académiques, les humanités. Depuis cinq ans que je suis à l'Agence, je suis en contact quotidien avec mes collègues des sciences et technologies et des sciences de la vie et de l'environnement et il y a la lecture par curiosité intellectuelle car, même si l'on vient de la littérature, on peut ne pas être totalement hermétique au monde de la recherche finalisée et de la recherche générique dans les disciplines venues des autres sciences.

J'ai eu l'occasion de lire avec beaucoup d'intérêt et d'essayer de comprendre les préoccupations. Je me suis plongé dans le rapport EREFIN, par exemple, qui m'a permis de comprendre les enjeux de la recherche finalisée. D'ailleurs, ces préoccupations ne sont pas spécifiques des sciences et technologies, car la recherche finalisée concerne les gestionnaires dans leurs rapports avec les économistes en France, ainsi que les cliniciens psychologues qui sont cognitivistes. Dans le champ des sciences humaines, il y a aussi ce clivage entre le monde académique et celui de l'entreprise. Lorsque j'étais à Toulouse, directeur de l'institut des études doctorales, je travaillais en contact avec des collègues qui travaillaient sur l'ergonomie et ils étaient en permanence en contact avec Motorola, une grosse entreprise implantée à Toulouse et avec la municipalité de Toulouse et ses services pour des questions de réalisation. J'ai pu observer leur manière de faire de la recherche et leurs préoccupations.

Je mentirais en disant que je suis très compétent dans tous les domaines en prenant cette fonction. Ce dont je peux attester, c'est de ma curiosité intellectuelle, de mon ouverture d'esprit et de mon désir de m'intéresser à toutes ces disciplines.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Avez-vous eu une réflexion particulière sur l'aspect comportemental du chercheur, le rôle des sciences humaines dans le processus de l'innovation et d'une façon plus particulière, sur l'évaluation de la valorisation et sur le processus de transformation d'une idée en un produit et un service accepté par la société ?

**M. Pierre GLAUDES :**

La question de la valorisation recouvre des réalités très différentes. Pour certaines disciplines académiques, la valorisation consiste simplement à essayer de diffuser des résultats d'une recherche, en participant à des émissions radiophoniques, des manifestations publiques ou des événements.

Dans d'autres, la valorisation fait partie du processus de recherche, puisqu'elle se mesure en termes de création de *start-up* par exemple, d'emplois et de contrats. Là, elle a un poids qui est infiniment plus important que dans d'autres secteurs.

Là encore, il me semble qu'il y a un travail de clarification de notre vocabulaire et des indicateurs qui permettent de la mesurer, car sous le même terme, on voit des réalités qui sont extrêmement différentes et de ce fait qui ne sont pas bien cernées.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Vous dites qu'il n'existe pas de référentiel, même au niveau européen, sur ces questions.

**M. Pierre GLAUDES :**

Il existe des référentiels, mais l'Agence se doit de se doter de référentiels homogènes dans ce domaine en prenant des positions par rapport aux diverses grilles. Par exemple, le rapport EREFIN propose une grille ABC qui me paraît très intéressante et très riche. Il existe d'autres outils. L'Agence dispose également de toute une batterie d'indicateurs. La question que je me pose est la possibilité de parvenir à un référentiel commun dans ce domaine.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

En l'absence d'autre intervention, je vous propose que M. GLAUDES nous abandonne quelques instants puisque nous allons procéder au vote.

*(Départ de M. GLAUDES.)*

Si vous souhaitez prendre la parole à propos de cette candidature avant que nous ne procédions au vote, vous avez la liberté de le faire. Je ne vois pas de demande d'intervention.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

Le résultat du vote concernant le directeur de la section 2 est le suivant :

- le nombre de bulletins était de 19 ;
- il y a 14 votes favorables ;
- et il y a 5 abstentions.

M. Pierre GLAUDES sera donc recruté à partir de la fin du mois de décembre comme successeur de Pierre GLORIEUX. J'en profite pour remercier Pierre Glorieux très chaleureusement de ses années de travail à la tête de cette section, de ce qu'il a apporté à l'AERES et, plus largement, de sa contribution importante à l'amélioration de la recherche en France.

*(Applaudissements.)*

## **V - ÉVALUATION ET NOTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE (vote)**

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Nous avons déjà été amenés à évoquer à plusieurs reprises ce sujet.

Vous avez reçu, en préparation de la séance d'aujourd'hui, un document qui s'est efforcé de tenir compte des remarques qui avaient été formulées. Ce document mérite encore probablement quelques améliorations ponctuelles. Mme LEFORT a fait des remarques de forme et d'explicitation de deux ou trois termes. Ce sont des éléments qui peuvent être aisément corrigés.

En revanche, vous avez compris que, dans ce document, des propositions sont faites en vue d'amélioration du dispositif de notation.

Si l'on devait les résumer très brièvement, les principales propositions sont de : maintenir les notes multicritères, mais aussi engager un processus de révision des critères d'évaluation ; ne pas modifier l'adaptation de la notation à la structuration des unités, en restant flexible concernant la notion de granularité ; surtout, substituer à la note globale actuelle, jugée réductrice et ayant un certain nombre d'inconvénients, une appréciation d'ensemble qui résulterait du travail collégial par les pairs, serait de nature qualitative, se calerait sur les notes multicritères, et s'exprimerait à travers un texte court.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce document, je voudrais demander à Pierre GLORIEUX d'apporter quelques éléments d'information complémentaires.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Je vais juste vous donner un point de vue opérationnel. Il est important de marquer l'avancée de la réflexion de l'Agence, de façon que nous puissions passer aux étapes suivantes qui s'imposent et figurent dans ce document. Il y a en particulier un travail à faire de précision et d'enrichissement des critères, de rappel et de définition des indicateurs, et de précision de ce que l'on appelle « excellent », « très bon », « bon » et « posant problème ». Ce travail est commencé, mais pas encore achevé.

**Mme Monique CAPRON :**

Je remercie Pierre GLORIEUX du travail effectué. Pour ma part et pour y avoir participé, j'ai trouvé que le document final reflétait bien les discussions que nous avons eues à différentes reprises et était assez consensuel par rapport à ce qui avait été proposé.

Si ce document est soumis au vote du Conseil, je pense qu'il y manque une page de résumé des points les plus importants.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Les propositions importantes ont été encadrées dans le document.

**M. Francis KRAMARZ :**

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le texte. J'ai des questions de clarification. A propos des notes multicritères, lorsque le résultat est AABA, y a-t-il un ordre lexicographique ? Parmi les critères, certains sont-ils considérés comme plus importants ?

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Bien entendu, l'ordre a un sens et nous ne sommes pas dans le triple AAA célèbre. Je proposerais opérationnellement de mettre en premier critère la qualité et la quantité de la production, comme c'est le cas actuellement. Dans nos listes de critères, c'est celui qui a le plus d'impact sur la vision globale. Il donne une coloration. Dans les essais que nous avons réalisés de textes raccourcis, le texte est orienté par la donnée du premier critère.

**M. Bernard TEYSSIE :**

J'ai apprécié comme tout le monde le document présenté. L'appréciation d'ensemble portée sur l'unité semble destinée au troisième cercle, mais entre les cercles, il n'y a pas de cloison étanche. Les décideurs, dont vous dites à juste titre qu'ils ont besoin de prendre des décisions rapides, seront peut-être friands de l'appréciation d'ensemble.

Cette appréciation d'ensemble va reposer sur un commentaire préétabli. Si des essais ont été opérés de ces commentaires préétablis de 180 caractères maximum, donc 1,5 à 2 lignes, pouvez-vous nous indiquer en quoi ces commentaires feraient une différence fondamentale avec la note globale A+, A, B ou C.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

La différence principale est la facilité de compréhension par des non spécialistes. Je me suis livré à l'exercice. Prenons le profil de qualité A+A+A+A+, cela pourrait se traduire par « une excellente unité à tout point de vue ». Cela pourrait cependant aussi être renforcé par une information sur un fait saillant qui a justifié une appréciation aussi dithyrambique. Cela pourrait devenir : « une excellente unité à tout point de vue ; ses résultats ont été particulièrement remarquables dans la communauté ». Il s'agit de profiter des caractères supplémentaires pour donner du sens sur le domaine d'excellence. C'est une façon de cadrer l'usage des notes les plus élevées. Chaque fois qu'apparaît un A+ dans un critère de production ou d'impact, il pourrait être justifié par un fait compréhensible par tout le monde.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

J'ai été personnellement très sensible au fait que soit bien explicitée et analysée la différence de méthode entre les notations par critères qui sont établies par le comité de visite et ce qu'était la notation globale.

Je pense que, grâce à l'appréciation d'ensemble littérale, un lien plus net sera assuré entre l'évaluation - et donc la responsabilité - du comité de visite et ce qu'affichera l'agence.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Les tests sur le terrain ont révélé que l'on ne pouvait pas prendre une appréciation textuelle unique, et qu'il faudra vraiment l'adapter à la situation de l'unité en question et faire qu'elle soit en cohérence avec le contenu du rapport. C'est donc le président du comité et les experts qui, au vu des notes multicritères, conviendront des modifications du message standard.

**Mme Christine MUSSELIN :**

Je n'ai rien contre le fait que l'on mette la production en premier. Cependant, je pense qu'il ne faudrait pas que, dans le document, figure l'idée que la note qui est en premier est la plus importante. Si je suis responsable des relations internationales, je serais certainement plus intéressée par le rayonnement et l'attractivité et par l'intégration dans l'environnement que par la production scientifique. Si je suis présidente d'université, j'espère que je serais très intéressée par la gouvernance et la vie du laboratoire, parce que cela fait partie de mes préoccupations.

C'est le destinataire, finalement, qui doit décider quelle est le critère qui lui paraît le plus important.

**Mme Sylvie ROUSSET :**

C'était un point d'information. Qui signe le rapport du comité de visite ?

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Sur ce point, qui est important, même s'il est d'une autre nature que le sujet traité aujourd'hui, il y a une ambiguïté.

La signature par l'AERES (président et directeur de la section) traduit le fait que l'AERES assume la responsabilité de l'évaluation, c'est à dire est garante de la façon selon laquelle a été conduite l'évaluation (respect d'un certain nombre de principes et de règles).

Il ne faudrait cependant pas que cette signature masque le fait que l'évaluation elle-même a été faite par le comité d'évaluation et son président.

**M. Simon THORPE :**

Je souhaite que le président de l'AERES et le directeur de section signent aussi mais, concernant la possibilité de faire signer aussi les rapports par le président du comité, est-ce quelque chose qui poserait problème ? Cela permettrait de montrer que c'est une évaluation par les pairs.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Il va falloir effectivement que nous trouvions une solution pour répondre à ces deux exigences. Je vous propose d'en discuter plus précisément une prochaine fois.

**M. Jean-Daniel BOISSONNAT :**

J'ai du mal à voir, dans les critères, où apparaît ce qui relève du transfert et ce qui relève de l'impact.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Actuellement, c'est essentiellement dans le deuxième critère, bien que cela apparaisse aussi au niveau du premier critère relatif à la production.

La réflexion, que nous menons actuellement et dont Pierre GLAUDES s'est fait l'écho tout à l'heure, est de tenter de séparer l'aspect impact en deux catégories : l'impact intra-académique, à savoir le couplage avec la formation ou la capacité de réactivité et d'attractivité dans le milieu par exemple, la possibilité d'accueillir des bons doctorants, des post-doctorants et des étrangers) ; et l'impact extra-académique pour tout ce qui est valorisation ou diffusion de la culture scientifique, technique et autres.

**Mme Marianne LEFORT :**

Je vous remercie d'avoir pris en compte la plupart des éléments importants qui avaient été émis depuis trois mois pour arriver à un texte, qui fait vraiment un effort de mise à plat des éléments méthodologiques qui guident ensuite la rénovation qui est proposée. J'y suis très sensible.

J'avais un point de clarification, au-delà des éléments que j'avais fait parvenir. C'est en page 4, dans le paragraphe 3, où il est dit : « *La partie centrale du dispositif retenu devra être opérationnelle* ». Je voulais que l'on clarifie ce qu'est la partie centrale.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

C'est une mauvaise appellation. La partie centrale est ce qui doit être rendu opérationnel à court terme et qui se distingue des travaux complémentaires qui doivent être engagés et qui un jour deviendront opérationnels. Concrètement, la question est de savoir ce que l'on dit demain aux délégués scientifiques et aux unités concernant le remplacement de la note globale par une appréciation d'ensemble littérale. La notion de « partie centrale du dispositif » est de la poésie qu'il va falloir clarifier.

**Mme Marianne LEFORT :**

Il me semble que la révision des critères est aussi une partie importante. Ce que je souhaiterais, c'est que le travail complémentaire sur la révision des critères soit un travail largement partagé avec les membres du Conseil et les délégués scientifiques, dans la poursuite de ce qui a été fait sur ce texte sur la notation.

Je suis ravie d'apprendre que vous commencez à séparer les productions à destination de la communauté académique et celles à destination des autres clients. Dans tous les critères, nous devons pouvoir arriver à bien identifier ces productions de nature différente. J'y suis sensible et j'y serai active, bien évidemment.

**Mme Maria ALLEGRINI :**

Ayant dit la fois passée qu'il était nécessaire de clarifier les termes « équipe » et « unité », il me semble qu'il faut encore faire un effort. Si une équipe, cela veut dire des personnes, en revanche, « axe », thème » et « projet » ne sont pas nécessairement des personnes.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

C'est juste. Nous avons un jargon qui reste trop obscur. Je pense justement à ces axes ou thèmes qui ont posé problème à l'intérieur de la communauté des SHS. Il nous faut faire un travail pour préciser ce que l'on entend par chaque terme. Là aussi, le *benchmark* international nous aidera car, dans les autres pays, ces choses sont parfois bien précisées. C'est un travail d'ampleur qui dépasse le cadre de document présenté aujourd'hui.

Je voulais mentionner aussi que Denis MENJOT a proposé une extension de l'annexe sur les comparaisons internationales pour y inclure l'agence espagnole.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

Je voudrais revenir sur la proposition 7.6 qui se réfère au problème du « tatouage ». Nos échanges à propos du suivi sont très liés à ce problème. La question est loin d'être simple à analyser et, le paragraphe actuel est très moyennement convaincant.

Je n'ai pas de solution toute faite à proposer mais je me demandais si on ne pouvait pas aborder cette question sous l'angle de l'information, en donnant aux unités la possibilité d'informer sur des transformations substantielles entre deux évaluations. Ce serait déjà une mesure opérationnelle crédible à analyser.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

C'est juste. Il faut que nous améliorions la rédaction en évoquant cette possibilité.

**M. Denis MENJOT :**

Je vous remercie pour tout le travail qui a été fait, car toutes les remarques et discussions ont été prises en compte.

Je souhaite cependant revenir sur le point 7. En évoquant dans le texte quatre critères et en disant qu'on va les travailler, n'aura-t-on pas tendance à considérer qu'il n'y aura forcément que quatre critères retenus ?

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Il est écrit en page 8 : « *Si quatre critères étaient retenus...* », pour, justement, ouvrir les possibilités.

**Mme Monique CAPRON :**

Je reviens sur la notion de 180 caractères. Par qui a-t-elle été définie et comment ? Si chacun des quatre critères doit être mis en valeur pour expliquer les notes, cela suffit-il ? Je pensais au résumé dans *Nature*, qui doit expliquer tout l'article.

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Ces 180 caractères font songer au Tweet, qui est à 160 y compris la signature, Après quelques tests, il apparaît qu'avec 180 caractères, on peut déjà passer des messages, mais il faut être très court sur la description du fait marquant.

**M. Bernard TEYSSIE :**

J'apporte un appui très fort à la proposition de Pierre GLORIEUX. Il faut que le texte soit très court, car plus le texte relatif à l'appréciation d'ensemble sera long et plus nous créerons le risque d'évaluation sauvage que vous évoquez dans votre rapport. Je vous remercie d'avoir opté pour un commentaire bref.

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

Pour être court, il n'est pas nécessaire d'avoir 180 caractères précisément. Ce pourrait être « un commentaire de quelques lignes » facile à adapter, à chaque fois, à la réalité de la réflexion du comité d'évaluation.

**M. Simon THORPE :**

Quelqu'un sait-il à quel moment vont être prises des décisions sur UMultirank ?

**Mme Ghislaine FILLIATREAU :**

UMultirank sera en phase deux d'étude de faisabilité, si la Commission tient ses engagements de refaire un appel à projets. Au niveau français, la question qui domine est celle du financement.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je vous propose maintenant que nous votions sur ce texte, car il est important, en vue du deuxième cycle de l'évaluation, de partir sur une base claire, quelle qu'elle soit.

Ce document est donc soumis à votre approbation, sachant qu'il sera amélioré compte tenu des quelques remarques faites aujourd'hui. Souhaitez-vous voter à bulletin secret ?

*(En l'absence de demande, il est procédé au vote à main levée.)*

**Résultats du vote : 18 votes favorables et 1 abstention.**

Sous réserve de quelques modifications de détail, ce document est adopté. Il sera donc rendu opérationnel pour la partie qui le peut immédiatement. Nous allons, je m'y engage, enclencher les travaux complémentaires qui doivent l'accompagner, en associant les membres du conseil qui le souhaitent.

Nous allons également traiter les questions de communication qui se posent, en informant très vite les responsables d'université et d'organisme, les responsables d'unité et leurs personnels, le directeur général de la recherche et de l'innovation. Ensuite, j'organiserai, avec quelques journalistes, un échange à brève échéance, mais après que les premiers intéressés aient été informés.

Ensuite, si vous êtes sollicité pour des réactions ou des explications, n'hésitez pas à le faire. Vous avez contribué de façon importante. Vous êtes bien placés pour expliquer le travail qui a été fait et vers quoi nous nous orientons.

Je souhaite vous remercier chaleureusement car votre contribution a été importante. Il suffit de relire le document du début. Ces débats nous ont aidés à progresser et à évoluer dans la manière de voir les choses. Je suis très heureux de la façon dont le Conseil a travaillé et je remercie, bien celles et ceux qui se sont particulièrement investies sur le sujet, mais aussi tous les membres du Conseil.

Je voulais également remercier profondément Pierre GLORIEUX, qui termine en beauté sur une amélioration importante des évaluations qu'organise l'AERES. Il avait, depuis le début, une vision claire de la direction dans laquelle nous devons aller. Grâce à nos échanges, cette vision a peu à peu pris forme et s'est construite de façon argumentée. Je suis très heureux que son rôle à la tête de la section 2 se termine sur un travail de cette qualité.

*(Applaudissements.)*

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Ce travail est le résultat des contributions individuelles et collectives des membres du Conseil, des délégués qui ont lancé la réflexion et des apports que nous avons eus de différentes parties prenantes. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler là-dessus, car j'ai vraiment senti le souci de faire émerger ensemble un produit qui soit de qualité. Lorsqu'un scientifique prend des tâches plus administratives, il a parfois l'impression d'abdiquer de l'activité intellectuelle. Là, il y avait un vrai défi intellectuel, qui m'a stimulé, et je vous remercie du plaisir intellectuel que j'ai eu à travailler avec vous.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

Je suis la seule à m'être abstenue et je vous demande la possibilité d'explicitier ce vote. J'aurais pu voter favorablement, en raison de l'amélioration considérable qui a été apportée au texte initial et en raison du travail accompli que je tiens vraiment à saluer très chaleureusement. Je trouve formidable d'avoir pu travailler avec autant de positivité dans ce court laps de temps et d'avoir abouti à ce texte.

Cependant, la question des notes, même multicritères, est liée à la qualité des critères et à la question de la publicité qui en résulte. Trop peu est évoqué concernant la publicité. C'est un point chaud qui a retenu ma main.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je vous remercie pour vos explications. Rien ne nous interdit d'améliorer encore les choses dans les mois qui viennent.

Il est 13 heures. Nous reprendrons à 13 heures 45.

*(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 13 heures 45.)*

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Tout d'abord, nous allons vous distribuer deux documents.

L'un a trait à l'un des points à venir sur une faculté de médecine en Chine et dont Philippe TCHAMITCHIAN vous parlera.

L'autre est celui évoqué par M. MENJOT, c'est-à-dire le complément du tableau annexe du document sur la notation concernant ce que l'on sait de l'évaluation au niveau de l'Agence nationale d'évaluation et de prospective espagnole.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Nous allons passer au point suivant qui est très important pour l'Agence.

## **VI - ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2014 (VOTE)**

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du document, parce que vous l'avez déjà vu deux fois. L'un de ses moteurs est la recommandation qui a été formulée dans le cadre de l'évaluation européenne de l'AERES. Nous avons aussi tenu compte d'un certain nombre de remarques qui avaient été faites au sein du Conseil pour intégrer cela, notamment dans le tableau quatre.

L'élément nouveau et essentiel est le tableau cinq. Il est vraiment à usage interne. En regard de chaque objectif opérationnel, nous avons essayé de mettre en face une ou deux structures de pilotage pour bien identifier qui fait quoi. Derrière cela, il y aura une nouvelle organisation interne de l'Agence avec un organigramme fonctionnel, et cela vous sera présenté en janvier après avoir présenté le document au comité technique, afin de pouvoir prendre en compte ses remarques.

Ne soyez pas surpris si vous recevez, en vue de la séance de janvier, l'organigramme « sous réserve de l'avis du comité technique » car les deux réunions étant proches l'une de l'autre.

Sur cette actualisation du plan stratégique, avez-vous des demandes d'intervention ?

**Mme Marianne LEFORT :**

Le texte proposé a pris en considération un certain nombre d'éléments débattus la dernière fois. Je vous en remercie. C'est mieux et plus explicite en particulier concernant l'effort à engager pour intégrer ce qui se fait à l'échelle européenne en matière d'évaluation.

**Mme Florence LEGROS :**

De même, j'ai retrouvé le point 12 sur la communication. Je pense que c'est une bonne chose que cela ait été mis en avant car la communication institutionnelle est un métier.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Cela a été mis en avant, mais peut-être pas jusqu'à un point où l'on viserait à identifier au sein de l'Agence une structure individualisée de communication. Il faut que la fonction communication soit assumée, organisée, car c'est un métier, mais il ne faut pas cependant multiplier les structures, sauf à créer des difficultés de gestion. Nous avons donc bien tenu compte de ce que vous aviez dit, mais sans aller jusqu'à identifier au sein de l'Agence une structure de communication indépendante du secrétariat général, car l'AERES est trop petite pour justifier une organisation de ce type.

**Mme Florence LEGROS :**

Je n'ai rien à dire sur l'organigramme.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Là aussi, si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à une délibération sur cette actualisation du plan stratégique 2010-2014.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Résultats du vote : 19 votes favorables..**

## **VII - GUIDE EN VUE DE L'ÉVALUATION DE LA FILIÈRE FRANCOPHONE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ JIAO TONG DE SHANGAÏ (CHINE)**

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Le point de départ est une demande de la faculté de médecine de l'université Jiao Tong à Shanghai, université célèbre par son classement international. Elle a demandé à l'AERES il y a plusieurs mois s'il était possible que l'AERES évalue sa filière francophone. Cette faculté de médecine a une filière francophone, qui produit chaque année de l'ordre d'une quarantaine de médecins. Elle existe depuis de nombreuses années, avec des relations régulières et structurées avec un certain nombre d'universités françaises.

Un accord de principe a été trouvé en 2010 sur le fait que l'AERES se livrerait à cet exercice. Si une présentation vous est faite aujourd'hui, c'est pour que, même si elle s'applique dans un contexte chinois et sur un objet atypique, une filière francophone dont il s'agit d'évaluer à la fois les dimensions formations, mais aussi générales de fonctionnement et de gouvernance, nos principes généraux s'appliquent, à commencer par la production d'un guide de l'évaluation. Lorsque nous évaluons en France une université, le document de référence principal est le guide de l'évaluation qu'a produit l'AERES. L'idée était d'avoir une démarche analogue et de produire un guide de l'évaluation pour cet objet atypique. Dès avant l'été, le choix a donc été fait d'écrire un guide pour l'évaluation d'une faculté de médecine au sein d'une université.

Levons tout de suite une ambiguïté, cela ne veut pas dire du tout que l'AERES envisage d'évaluer les facultés de médecine en France. Le guide qui vous est présenté a été réalisé à partir d'un travail interne à l'Agence, après une phase de concertation avec la CPU et la Conférence des Doyens de Médecine.

La version définitive, qui corrige quelques erreurs résiduelles et modifie la page 5 dans la version qui vous a été envoyée, est celle qui vient de vous être distribuée.

Sur le fond, je voudrais souligner quelques aspects. Le premier est un point de méthode. Ce guide de l'évaluation présente les items sous forme positive et non interrogative, car cette orientation sera mise en œuvre pour le guide général de la vague D que nous examinerons au mois de janvier prochain.

Sur le contenu pédagogique, les critères traduisent une vision large de la formation des étudiants avec deux points de vigilance : l'articulation à la recherche, notamment clinique, et la question du volet pratique de la formation, qu'est le stage dans les hôpitaux. Il y a un pendant institutionnel à cela : les relations avec l'université et l'hôpital ont fait l'objet de formulations adaptées, en ayant à l'esprit que l'on s'adressait à une faculté de médecine dans une université qui n'avait pas de CHU, puisque c'est quelque chose de tout à fait spécifique dans notre pays.

**M. Sébastien CANDEL :**

Comment ce guide se distingue-t-il de ce que nous faisons en France dans ce même domaine ?

Le terme « faculté » existe-t-il toujours dans le domaine médical ? Je pensais que les facultés avaient disparu.

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

La différence principale est que c'est une faculté de médecine, donc une composante d'une université, et qu'en France, l'AERES n'évalue pas les composantes des universités. Ainsi, dans ce guide, il est demandé que les missions de la faculté de médecine soient bien identifiées. C'est un exercice nouveau pour nous, mais pas inintéressant. Si l'on va vers la constitution de grandes universités globales complexes, la question de l'évaluation de structures intermédiaires dans ces universités pourrait un jour se poser.

Sur la deuxième question, le mot faculté se réfère à un usage. Ce qui a un sens juridique, c'est la notion d'unité de formation et de recherche (UFR) et de directeur d'UFR, mais les mots faculté et doyen continuent d'être utilisés.

**Mme Monique CAPRON :**

Il aurait été intéressant d'avoir plus de renseignements sur l'université de Shanghai et sur le contexte. Comment s'articule cette faculté de médecine avec d'autres composantes de l'université, en biologie par exemple ?

Ce document est intéressant car, même s'il n'est pas applicable à la situation française, il le deviendra peut-être dans la mesure où une évaluation des CHU et des IHU sera envisagée. Pendant le temps de notre mandat, nous serons amenés à revenir sur ce type d'évaluation particulièrement délicate. Les facultés de médecine font partie d'universités, ainsi que les équipes labellisées INSERM et les écoles d'infirmières. Cela va susciter notre réflexion

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Pour ce qui est de la filière francophone de médecine de Shanghai, ce qui est entendu avec nos partenaires chinois est qu'il reçoive ce guide, et qu'à partir de cela ils écrivent leur rapport d'autoévaluation, en indiquant quels sont les thèmes non pertinents par rapport à leur situation. Nous aurons cette information. L'AERES n'a pas non plus voulu écrire un guide qui soit trop adapté à une situation particulière d'ailleurs difficile à cerner.

Je suis preneur de votre réaction, Madame CAPRON, sur ce guide.

**M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :**

Si dans le contexte français, il y a des perspectives, ce travail n'est pas inutile. C'est un bon exercice.

Concernant le contexte chinois, c'est une faculté dans l'université. L'évaluation d'une formation implique une connaissance et une évaluation du contexte qui concerne la qualité de la formation elle-même. Y aura-t-il une possibilité d'avoir des informations sur l'implication de la recherche dans la formation, la gouvernance, les ressources, la façon dont les examens se passent, la sélection à l'entrée et le recrutement ? Cela pourrait être intéressant de le savoir d'autant qu'il y a déjà des expériences avec l'évaluation de l'Ecole Centrale de Pékin et d'autres écoles en Chine.

Etes-vous informé du système qualité en Chine ? Même s'il n'y a pas forcément d'agence analogue à l'AERES, il existe néanmoins sûrement des personnes en charge de cela au Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur ou au niveau des universités. Avez-vous l'intention de les associer au processus, de façon qu'il y ait un dialogue entre les évaluateurs, qui évaluent la qualité de ces formations, et des correspondants en charge de ces questions en Chine ?

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Sur le premier point, les informations que vous évoquez seront transmises, dans la phase préparatoire à la visite, par le rapport d'autoévaluation.

Dès réception du rapport d'autoévaluation, nous allons travailler notamment avec le Président du comité à définir d'éventuelles demandes complémentaires que nous adresserons la faculté.

Pour ce qui est des questions relatives à la démarche qualité, le comité examinera ces questions.

Concernant les relations avec d'éventuels homologues, il faut préciser que les Chinois ont demandé à l'AERES de faire cette évaluation, non parce que la filière est francophone, mais parce qu'ils souhaitent que cette filière soit formatée selon les exigences qui sont celles du système français.

**M. Didier HOUSSIN, président de l'AERES :**

Patricia POL peut vous apporter un éclairage sur le contexte de cette évaluation.

**Mme Patricia POL, responsable de la mission Europe et International :**

L'AERES a déjà des relations avec certains pays d'Asie, le Japon et le Vietnam, en matière d'évaluation de la qualité, mais pas avec la Chine. Comme le disait Philippe TCHAMITCHIAN, c'est une filière francophone mise en place par l'Ambassade de France il y a longtemps, et qui a ensuite été rattachée à la faculté de médecine de l'université de Jiao Tong. Il y a eu pendant longtemps un financement français et il y a toujours des proximités entre les universités françaises et certaines universités, particulièrement cette filière francophone.

C'est une filière suivie par le conseiller scientifique à Shanghai, auprès de l'Ambassade de France. Il y a une démarche parallèle d'exploration, mais qui n'est pas directement liée à cette opération sur la filière francophone, avec les autorités en charge de la qualité au sein du Ministère de l'Education en Chine.

**Mme Christine MUSSELIN :**

A la lecture, je constate qu'on demande s'il y a une évaluation des étudiants, mais qu'on ne demande pas ce qu'on fait de l'évaluation une fois que les étudiants l'ont faite ?

On demande également quelles sont les politiques de recrutement, mais rien sur les procédures de recrutement. Dans les universités françaises, on voit bien qu'il y a des politiques de recrutement qui sont mises en place. On pense faire des choses, mais on reste sur des procédures de recrutement très traditionnelles, qui ne permettent pas de mettre en œuvre les politiques de recrutement. Si l'on n'en reste aux politiques, on risque de rater quelque chose en n'ayant pas les procédures.

De manière plus générale, sur la gouvernance et l'administration, j'ai été surpris que les items soient aussi formels. On demande s'ils ont un conseil, mais on ne sait pas comment il fonctionne. Avec ces questions, à la fin, on saura s'il y a des relations ou pas, mais on ne pourra pas caractériser le type de gouvernance que l'on aura. Je me demande si l'on ne risque pas du coup de rester un peu à la surface des choses.

Enfin, page 21, il est écrit : « *la gestion correspond à un management optimal* ». Qu'est-ce qu'un *management optimal* ? Il risque d'être difficile de répondre.

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Sur le « *management optimal* », vous avez raison.

D'abord, une remarque générale. Il y a une réflexion de fond en ce moment dans la section établissements sur la manière dont on pourrait faire évoluer la procédure, les documents et autres. Pour écrire ce guide, rien de nouveau n'a été injecté, parce que c'était prématuré par rapport à l'évolution de la réflexion.

Certaines de vos remarques renvoient à des questions générales auxquelles nous apporterons des éléments de réponse dans le cadre d'une présentation au conseil en janvier sur l'évolution des procédures et documents touchant l'évaluation des établissements.

**Mme Monique CAPRON :**

J'ai l'impression que ce texte fait un peu office de texte pilote, mais dans un contexte très spécial : la filière francophone d'une faculté de médecine dans une université étrangère.

Il sera sûrement intéressant de pouvoir faire un parallèle entre cette filière francophone et le reste de la faculté de médecine de cette université pour connaître les spécificités de la filière francophone par rapport à la filière classique chinoise.

Ensuite, une question triviale. Ce service que nous rendons aux Chinois, est-il rémunéré ? Comment est évalué le service que l'AERES rend à cette université ?

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Le coût de cette évaluation, hors les frais pris en charge par les partenaires, billets d'avion et autres, est évalué à 16 000 €, et il leur sera demandé 25 000 €, mais la convention n'est pas encore bouclée, ni envoyée à nos partenaires, et nous écoutons vos suggestions.

**Mme Monique CAPRON :**

Je trouve que c'est très peu. J'aurais tablé sur beaucoup plus, car la construction de l'expertise de l'AERES, depuis son existence, a demandé beaucoup d'énergie, et de moyens. C'est la présidente du Conseil d'Administration de l'INSERM qui parle. Cela devrait être monnayé bien plus que le service rendu en tant que tel.

**Mme Marie-Christine MAUREL :**

A combien estimez-vous, par exemple, le tarif correspondant au temps que nous venons de passer à discuter de cette question ?

**Mme Sylvie ROUSSET :**

Je rejoins la remarque de Monique CAPRON. Il ne faut pas brader notre expertise. Le minimum serait de chiffrer l'investissement journalier des personnes qui feront cette expertise.

**Mme Nicole EL KAROUÏ-SCHVARTZ :**

Je serai un peu plus nuancée, parce que, dans les rapports avec la Chine, la France cherche à promouvoir une politique d'évaluation et de définition de règles de bon fonctionnement et à se faire reconnaître comme attirante. La première expérience ne s'évalue pas de la même façon que quand les liens ont été établis. Il y a un coût pour la publicité et la diffusion d'une méthode de travail.

Cela ne doit bien sûr pas être fait gratuitement. Nous savons que le fait qu'il y ait un coût est aussi une condition de reconnaissance, mais c'est un compromis entre les deux. Est-ce une expérience que nous souhaitons valoriser ? Cela justifierait que cela coûte un certain type d'investissement, sachant que l'on peut toujours retirer un peu de bénéfice de ce travail de mise au point que l'on est obligé de faire. Cela veut dire aussi qu'il faut être capable d'envisager de suivre, si cela avait des développements intéressants.

**Mme Marianne LEFORT :**

J'ai eu du mal à comprendre pourquoi nous avons ce document parmi l'ensemble de ceux qui nous ont été envoyés pour cette session du Conseil. Cela vaudrait le coup, pour des dossiers nouveaux ou originaux, comme celui-là, que nous ayons systématiquement quelques lignes d'explication sur la genèse du texte et le contexte avec lequel il nous est demandé de le lire.

Cet exposé liminaire nous aurait permis de comprendre les enjeux de cette évaluation très particulière : promouvoir une culture française de l'évaluation après un premier cycle d'évaluation, mais aussi tester une capacité d'évaluation à l'étranger à travers quelques sollicitations adressées à l'AERES.

Je partage ce qu'a dit Nicole EL KAROUÏ-SCHVARTZ. Il y a des moments, où il faut investir un peu même si cela coûte, parce que cela peut rapporter de la notoriété.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Merci à Philippe TCHAMITCHIAN et merci de ces interventions.

Nous sommes sur une affaire à la fois ponctuelle et particulière, qui résulte d'engagements antérieurs, y compris de longue durée s'agissant de cette filière. Hormis son objectif immédiat, qui est d'apporter un service à cette faculté, cette expérience peut avoir d'autres avantages : tester nos capacités d'évaluation à l'étranger ; évaluer une composante d'université, ce qui pourrait être nécessaire un jour en France ; nous inciter enfin, et je vous remercie de cet échange, à construire soigneusement les tarifs de nos évaluations à l'étranger, en tenant compte de plusieurs exigences (ne pas brader, considérer qu'il peut aussi s'agir d'un investissement, et tenir compte aussi de la situation économique du partenaire).

Enfin, madame LEFORT a raison. A l'avenir, nous tâcherons de mieux présenter les éléments de contexte, pour des points nouveaux, afin de ne pas vous obliger à un exercice de divination.

## VIII - POINT SUR LES TRAVAUX DES SECTIONS

### Section 1

#### M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :

S'agissant de la vague C, la vague de l'année prochaine, les comités de visite dans les établissements sont en cours de constitution. Le calendrier est arrêté, les dates de visite sont validées. Pour ce qui est des procédures, des changements seront introduits et je vous les présenterai en janvier lorsque nous examinerons le guide dans sa nouvelle version.

Pour ce qui est de la vague B, nous sommes vraiment en fin de vague. Toutes les visites hors organismes ont été effectuées. Nous sommes dans la phase de bouclage.

Concernant le CNRS, la visite est en cours. C'est aujourd'hui qu'elle se termine sur le site du CNRS. Demain, il y aura une journée de travail du comité de visite, qui fera le grand *débriefing* dans cette même salle, l'objectif de cette réunion étant que le comité reparte avec le plan du rapport, un premier diagnostic, une esquisse des recommandations et que chaque expert sache ce qu'il a à écrire.

Les textes de chaque expert doivent remonter au président du comité avant les fêtes. La période des fêtes de fin d'année sera mise à profit par le Président pour écrire son rapport qu'il enverra à l'AERES. Ensuite, ce sera l'envoi au président du CNRS qui retournera l'AERES ses observations.

Vu la façon dont les entretiens se déroulent, et dont le dialogue entre experts se passe, il n'y a pas actuellement d'élément de difficulté particulière.

#### Mme. Claudine SCHMIDT-LAINE :

Les rencontres ont eu l'air de bien s'organiser, de ce que j'en ai vu côté CNRS.

#### M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :

L'organisation était complexe, car le CNRS est complexe, mais aussi parce que le président du comité a demandé claire les types d'interlocuteur que le comité rencontrerait soient variés. Il nous a demandé explicitement d'équilibrer dans le *planning* des interlocuteurs institutionnels de différents niveaux, mais aussi des responsables de laboratoires parisiens et de province.

Le CNRS a fait preuve de beaucoup de bonne volonté pour répondre aux attentes du comité.

#### Un intervenant :

Je n'ai pas vu le rapport d'auto-évaluation fait par le CNRS. Est-ce un document très conséquent ou pas ?

#### M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :

Le rapport d'autoévaluation du CNRS fait 80 pages environ. Certaines universités envoient des rapports beaucoup plus volumineux. Or, il est sûrement plus difficile de faire court que de faire long. Il a été très utile pour la préparation de la visite.

Concernant l'ANR, vous avez communication de la composition du comité, qui est au complet. C'est un comité de 19 personnes. Le président est M. Frank GANNON, C'est un biologiste, ancien *executive director* de l'EMBO, puis directeur de l'agence de moyens irlandaise, l'analogue de l'ANR. A présent, il est directeur du Queensland Institute of Medical Research à Brisbane en Australie.

Mis à part M. GANNON, il y a 12 académiques et 6 autres experts.

Pour ce qui est des académiques, il y a toujours un ou deux académiques dont les compétences recoupent le spectre disciplinaire de chacune des commissions scientifiques spécialisées dont s'est doté l'ANR et qui jouent un rôle important dans le processus de programmation.

Pour ce qui est des autres experts, il y a trois types de compétences : des compétences gestionnaires de haut niveau, des compétences en matière d'évaluation des politiques publiques touchant au domaine de la recherche et enfin, des compétences de type socioprofessionnel.

La date de la visite est du 16 au 20 janvier 2012.

**M. Simon THORPE :**

Lorsque je compare la composition de du comité de visite de l'ANR et de celui du CNRS, je vois quelques différences frappantes. Au CNRS, il y avait quatre personnes du champ transfert et valorisation et, pour l'ANR, ce sont plutôt des professeurs. Y a-t-il des différences de stratégie dans la formation des deux comités ?

**M. Philippe TCHAMITCHIAN :**

Les entités évaluées sont différentes. Il est vrai que l'ANR a un volet important de son activité autour des questions de recherche finalisée, transfert et valorisation, mais il n'en demeure pas moins que les trois processus majeurs mis en place par l'ANR sont le processus de programmation, le processus de sélection et le processus de suivi. Ces processus généraux, lorsqu'ils touchent à des programmes de recherche finalisée ou à des questions de soutien à la valorisation, peuvent comporter des mesures spécifiques de soutien, des modalités de gestion particulières, des relations partenariales spécifiques noués, par exemple, avec un pôle de compétitivité, mais le cœur de métier de l'ANR reste axé sur ces trois processus : programmation, sélection et suivi.

La façon d'appréhender les questions de valorisation à l'ANR est donc très différente de ce qu'elle est pour le CNRS, pour lequel la question est : comment s'articule l'activité de recherche produite dans les unités, avec la détection et la valorisation et comment cela mène aux brevets et aux licences ?

L'ANR, par rapport à ces activités de valorisation, est dans une logique d'appui et non dans la logique de mise en œuvre propre au CNRS.

Ceci explique que les compétences recherchées n'aient pas été tout à fait les mêmes.

**M. Simon THORPE :**

Je trouve étonnant qu'il y ait quatre personnes du monde économique pour évaluer le CNRS, notamment Peugeot, EADS et Auriga Partners, alors que, pour l'ANR, qui finance beaucoup l'industrie, la liste est composée essentiellement de professeurs d'université et qu'il n'y a personne du monde économique. Si le résultat du rapport sera de dire que le CNRS ne fait pas son travail de transfert vers Peugeot ou autre, je trouverai cela anormal, surtout vu la composition du comité de l'ANR.

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Les questions pour les deux organismes ne se posent pas de la même façon. Concernant la façon dont l'ANR soutient les activités de recherche finalisée, de valorisation et de transfert, il n'est pas paru clair que la présence dans le comité de plusieurs industriels étrangers, en tant que tels, apporterait beaucoup.

Il y a un deuxième point pratique qu'il faut considérer pour mesurer malgré tout la difficulté qu'il y a derrière la composition d'un comité tel que celui du CNRS ou de l'ANR, qui réclame une semaine de visite. Le taux de refus est de 75 à 80 %, avec des désistements parfois tardifs et cela peut influencer sur la composition finale.

**Mme Claudine SCHMIDT-LAINE :**

J'ai bien compris l'importance d'évaluer des processus pour l'ANR, mais il est vrai aussi que l'aspect recherche partenariale couvert par l'ANR engendre la mise en place de comités dans lesquels sont des experts académiques et des experts venant de l'industrie.

Cette sensibilité industrie ou privé devrait être présente dans le comité d'évaluation de l'ANR.

**Une intervenante :**

C'est en effet important, si l'on considère, par exemple, l'appel à projet nanosciences, pour lequel il a été décidé cette année, que 100 % des projets financés seraient en partenariat. Il est vrai que les personnes de l'industrie sont également très prises et refusent autant que les personnes de la recherche fondamentales.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Il faut rappeler qu'il y a malgré tout dans le comité M. Wilhelm KRULL de la fondation Volkswagen, qui est celle qui donne le plus d'argent au système d'enseignement supérieur et de recherche allemand.

**Mme Monique CAPRON :**

C'est un autre versant qui m'intéresse : la mise en place des investissements d'avenir et l'évaluation de la façon dont l'ANR a assumé cette charge importante de travail. Je trouve dommage que, dans la liste des membres du comité, il n'y ait pas, à moins qu'elle ait refusé, une personne venant d'Allemagne, et qui aurait participé à l'initiative d'excellence en Allemagne.

**Mme Christine MUSSELIN :**

Il se trouve que M. Wilhelm KRULL connaît aussi très bien « *l'excellenz initiativ* » allemande, et qu'il a d'ailleurs aidé à transposer cette initiative dans le cadre des investissements d'avenir liés au grand emprunt en France. Il connaît très bien cette question.

**Mme Marianne LEFORT :**

Je rejoins plusieurs interventions sur l'importance de la recherche partenariale concernant l'évaluation de l'ANR ; cette particularité mérite de se retrouver quelque part dans la composition du comité.

Concernant les personnes très compétentes, les refus de participer à cette évaluation ne sont-ils pas liés au délai entre l'invitation et la date de la visite ?

**M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements :**

Il est que le délai est une des raisons principales des refus et que la question de l'anticipation est cruciale. C'est pourquoi nous nous efforçons de construire avec la DGRI, comme cela a été fait pour les universités et les écoles, une programmation par vague de l'évaluation des organismes de recherche. C'est à peu près bouclé pour les organismes dépendant seulement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est plus délicat pour les organismes ayant plusieurs ministères de tutelle. Certains en ont jusqu'à cinq.

Une fois que cette programmation, qui va jusqu'en 2017, sera définie, nous serons mieux armés pour anticiper.

## Section 2

**M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :**

Pour la vague en cours, l'objectif est de constituer 204 comités. A ce jour, 47 comités se sont réunis, soit un quart.

Concernant la vague passée, nous commençons à voir le bout du tunnel. Nous avons instauré cette année un système de relecture à trois niveaux, un peu plus efficace que l'année dernière.

Le rapport est préparé par le Président du comité avec ses experts et transmis au délégué scientifique, qui s'assure qu'un certain nombre d'éléments de qualité sont bien présents. Nous essayons d'avoir de plus en plus des rédactions sur site. C'est un peu contraire aux pratiques dans certains domaines, dont les experts cherchent à repartir au plus vite ou sont réticents à rédiger un texte de manière collective et à se critiquer à chaud dans le cadre de l'élaboration collective du rapport. Cette a pourtant le gros avantage de conduire à une version zéro dans un contexte d'émulation positive entre experts. Dans un milieu compétitif, comme celui de la recherche, les personnes se torturent en effet l'esprit pour sortir quelque chose de correct rapidement. Cette méthode a cependant aussi un coût, car elle demande souvent à ce que les experts restent un peu plus longtemps.

Le second niveau, nouveau cette année, est celui du délégué scientifique de domaine.

Le troisième niveau est assuré cette année par les délégués scientifiques coordinateurs, qui font une lecture croisée des rapports. Le délégué scientifique coordinateur des sciences dures relira le rapport des sciences humaines et sociales et celui des sciences du vivant et de l'environnement, et vice-versa.

Le futur directeur de la section pourra aussi être lecteur de dernier niveau, de même que la déléguée administrative. Cela n'est pas inutile, car l'expérience montre qu'il reste des corrections significatives à faire et pas seulement orthographiques.

## Section 3

### M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Je vous rappelle que l'évaluation cette année concerne les formations d'Avignon, de Corse, d'Alsace et de Lorraine, ainsi que les formations d'architecte dans les écoles d'architecture.

La première mini-vague concerne Avignon et la Corse. Les dossiers ont été reçus. L'évaluation des écoles doctorales impliquant une visite sur site a lieu en ce moment. Concernant l'évaluation des licences d'Avignon et de Corse, le travail sera bientôt terminé, puisque les réunions des experts pour harmoniser l'ensemble du travail effectué sur ces deux universités se dérouleront les 13 et 15 décembre.

Pour le reste, des choses démarreront en janvier. Nous sommes dans le calendrier normal.

Par rapport à la discussion qui a eu lieu ce matin sur la participation de membres du Conseil aux évaluations comme observateur, pour la section trois, il y aurait une possibilité simple de participation, car beaucoup de réunions de préparation et de formation des experts se déroulent ici à l'Agence. Ensuite, il y a des réunions de restitution où les experts se rencontrent de nouveau pour discuter de leurs évaluations et des rapports. La phase plus difficile à gérer est celle de la visite sur site dans le cadre de la visite des établissements.

Puisque Pierre GLORIEUX a parlé de relecture, je vais également en parler. Dans le comité de restitution, il y a une relecture de l'ensemble des rapports par l'ensemble des experts. Nous organisons également des journées de relecture à l'Agence, où nous invitons l'ensemble des délégués scientifiques, toutes disciplines confondues, à venir relire avec un regard naïf les rapports. Ce n'est pas de la correction de copie, ni de la réécriture, mais un regard supplémentaire. Cela fonctionne bien et permet d'améliorer la qualité de nos rapports.

Cette année, nous évaluons l'ensemble des diplômes d'études d'architecture et d'architecte dans les écoles d'architecture, en deux étapes. Dans la première étape, nous travaillons avec sept écoles d'architecture et un comité travaillant sur ces sept écoles et, dans un deuxième temps, au printemps, avec 15 écoles. Le Président du comité qui fera les deux étapes est Jean-Michel JOLION, qui est le Président du comité de suivi des masters. J'espère que nous aurons, pour les écoles d'architecture, une aussi bonne synthèse que pour les écoles d'art.

Par ailleurs, deux travaux de nature différente sont en cours. D'abord, le rapprochement avec la CTI. Une convention de partenariat entre l'AERES et la CTI est en préparation.

Ensuite, un travail a été engagé aussi avec les représentants du MEDEF qui sont intéressés de travailler avec nous sur les licences professionnelles et de leur évaluation. Il y a un bureau des branches professionnelles au MEDEF, que nous irons rencontrer dans le cadre de la commission formation en janvier.

### Mme Marianne LEFORT :

Je voudrais savoir pour quand la convention est prévue entre la CTI et l'AERES

### M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :

La convention devrait être présentée le 14 février lors des journées annuelles de la CTI.

### M. Denis MENJOT :

Je voudrais revenir sur l'insertion des docteurs. Ce qui m'est remonté par certains collègues et qui apparaît dans les rapports, c'est que les personnes qui ont fait un cursus en sciences humaines s'insèrent parfois très bien, mais pas forcément dans ce que l'on attendrait d'eux. Cela pose un problème, car cela peut être considéré comme une mauvaise insertion, ce qui n'est pas toujours le cas.

### M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Le problème de l'insertion professionnelle, et de l'insertion professionnelle des doctorants en général, est complexe. Je ne pense pas que, dans l'Agence, nous ayons fait passer un message aux experts disant qu'il fallait regarder si l'insertion professionnelle se faisait exclusivement ou non dans la suite logique de la formation. Il y a une volonté de mesurer si l'insertion professionnelle est réelle et existe au niveau d'étude correspondant, mais, à ce stade, il n'est pas recherché si c'est dans la suite logique de la formation.

Il est peut-être plus important aujourd'hui de travailler sur les compétences et *learning outcomes*. Un doctorant a-t-il conscience des compétences et des aptitudes qu'il a pu acquérir, sachant que celles-ci peuvent être « vendues » dans beaucoup de contextes, et pas uniquement dans le contexte direct de sa formation ?

**Mme Monique CAPRON :**

Concernant le devenir des doctorants étrangers, avons-nous un moyen d'évaluer le retour dans leur pays ?

**M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :**

Une évaluation qualitative de cet indicateur ne peut pas être faite aujourd'hui, car ce n'est que depuis cette année, que nous avons dissocié les docteurs qui s'insèrent dans la vie professionnelle et ceux qui retournent au pays.

**Un intervenant :**

Avons-nous le nombre d'étudiants qui partent trouver un travail à l'étranger ?

**M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :**

Depuis cette année, dans les indicateurs que nous demandons aux écoles doctorales, tous ces cas sont différenciés. Cela a été compliqué, parce qu'il y a l'étranger qui retourne chez lui, l'étranger qui part à l'étranger et les français qui vont à l'étranger.

**Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :**

Il serait bien que l'on évalue l'influence de la politique générale. Cette année, on se retrouve avec des polytechniciens qui, avec un contrat en France, n'obtiennent pas de carte de travail. Or, on les a payés chers pendant trois ans. La politique de mettre les personnes dehors à tout prix est dramatique.

**M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :**

Il faudra quelques années de recul pour voir si cette politique a une forte influence pour les étudiants étrangers.

**M. Denis MENJOT :**

Le fait que nous ayons des indicateurs me paraît important, pour dire que tel laboratoire a formé tant de personnes qui, à présent, sont insérées dans telle profession, en France, dans leur pays ou dans un autre pays.

**M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :**

Nous allons vers l'identification de ces éléments.

**Un intervenant :**

Il est vrai que des Chinois ou des Coréens du Sud sont allés se former partout dans les domaines techniques et scientifiques en croissance et reviennent pour devenir les encadrants des entreprises et des centres de recherche dans leur pays.

**M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations :**

Dernièrement, il y avait un salon à Paris organisé par le Canada à destination des diplômés étrangers français qui ne peuvent pas être salariés en France.

**M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :**

Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons le 12 janvier. Je vous remercie.

*La séance est levée.*